

COMMUNE DE BERNEX

PV N°23

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 14 novembre 2017**

Séance ordinaire, tenue à 20h00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :

Présidente	:	Ariane Chassot
Vice-Présidente	:	Marie-Laure Graf
Secrétaire	:	Christine Novelle Damond
Vice-Secrétaire	:	Walter Bisol

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Véronique Berndt, Benoît Charbonnet, Eliane Demierre, Alain Dubois, Aurélie Friedli, Jacques Friedli, Luc Gioria, Michel Hegelbach, Pierre Jordi, Laurence Kunz, Sandra Marconi, Philippe Mercier, Katia Pahud, Christian Perrier, Ivan Sierro, Guillaume Zufferey.

Excusé-e-s : -

Absent-e-s : -

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen	:	Maire
M. Cyril Huguenin	:	Conseiller administratif
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
M. François Stocco	:	Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade	:	Assistante du Conseil municipal
M. Didier Gilodi	:	Chef du Dpt des Finances
Mme Gaëlle Gioria	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 septembre et 10 octobre 2017
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Désignation de Madame Véronique Berndt, groupe PLR, au sein de la commission « Culture, Communication et Manifestations »
6. Budget 2018
 - a) Rapport de la commission Finances et Administration du 6 novembre 2017
 - b) Rapport de minorité du groupe PLR du 7 novembre 2017
 - c) Vote du budget 2018
 - d) Vote de de la contribution au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

- e) Vote du montant minimum de la taxe professionnelle communale
7. Propositions du Conseil administratif : Statuts ORPC : adoption
 - a. Rapport de la commission Economie et Sécurité du 23 octobre 2017
 - b. Projet de délibération
 8. Demande définitive 110799-3 : construction d'un immeuble de logements – parking souterrain, sis 8, route de Pré-Marais à Bernex – Demandes de dérogations (art. 4 IUS, art. 6 parking, art. 12.2 décrochement en plan et altitude)
 - Rapport de la commission Aménagement et Infrastructures du 16 octobre 2017
 - Projets de délibérations
 9. Préavis communal sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre no 2016-01
 - Rapport de la commission Aménagement et Infrastructures du 14 octobre 2017
 - Résolution
 10. Proposition du Conseil municipal : Motion du groupe SOVE : « Affectation du revenu des gravières pour alimenter une politique de rachats fonciers »
 11. Proposition de la commission « CCM – Culture, Communication et Manifestations » : Résolution – CCM CM « Ferme Agro-urbaine »
 12. Questions
 13. Informations
-

La Présidente, Mme Ariane Chassot, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20h00 en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par écrit. **La Présidente** salue la présence des Conseillers municipaux, celle de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, ainsi que celle de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire Général, à Mme Isabelle Sermondade, Collaboratrice en charge du Conseil municipal, à M. Didier Gilodi, Chef du Service des Finances, ainsi qu'à Mme Gaëlle Gioria, procès-verbaliste, et les remercie par avance pour leur travail, nécessaire au bon fonctionnement de ce Conseil. **La Présidente** salue également le public venu pour assister aux débats. **La Présidente** avait prévu que M. Levet serait présent ce soir, s'il devait arriver elle le salue par avance, dans le cas contraire il est excusé. Lui seul est autorisé à prendre quelques clichés de la séance. **La Présidente** rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui stipule que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement ou photographie sont également interdits.

La Présidente annonce le décès de M. Jean Widmer, du Parti socialiste, qui est survenu le vendredi 10 novembre. Jean Widmer était Conseiller municipal entre 1995 et 2011, et a également été Président du Conseil municipal. **La Présidente** remercie l'assemblée d'observer quelques instants de silence à sa mémoire.

L'assemblée se lève et observe quelques instants de silence à la mémoire de M. Jean Widmer.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- **L'ordre du jour est accepté, sans modification, par 21 voix pour (unanimité).**

2. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 septembre et 10 octobre 2017

Remarques :

M. Bisol tient à apporter une précision quant à son intervention en page 4 du PV n°22 (10 octobre 2017) : il y parle de Gauche plurielle et tient à préciser qu'il entend par là le Parti socialiste, Les Verts et le PDC.

M. Gioria estime que si, dans les propos qui ont été tenus ce soir-là, le représentant de l'UDC n'a pas précisé les trois partis, il n'y a pas de raison de les rajouter au PV juste pour lui faire plaisir. Un PV retrace ce qui a été dit, et même si personne n'est dupe quant aux intentions du personnage de l'UDC, il n'est pas acceptable de changer le PV dans ces circonstances.

La Présidente signale qu'effectivement il s'agit d'une remarque et qu'il ne s'agit pas d'une demande de modification du PV. Il n'y avait pas erreur dans la rédaction du PV.

- **Le PV du 19 septembre 2017 est accepté par 21 voix (unanimité).**
- **Le PV du 10 octobre 2017 est accepté par 18 voix pour et 3 abstentions.**

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce que les Conseillers municipaux ont été informés le 2 octobre 2017 d'une décision de l'assemblée générale du 20 septembre 2017 de l'Association des Communes genevoises (ACG), ouvrant droit d'opposition du Conseil municipal. Le délai est malheureusement échu hier, mais comme une partie de la séance précédente avait été ajournée, il convient tout de même de signaler que ce courrier a été communiqué.

M. Bobillier a adressé à **la Présidente** un courriel concernant un modèle de patinoire temporaire en plastique, installée notamment l'an dernier en Ville de Genève. Le dossier a été communiqué au Président de la commission « Durabilité, Espaces publics et Sport », avec copie aux commissaires concernés.

Le Ski Club invite les membres du Conseil municipal pour sa sortie de ski du samedi 17 mars 2018 aux Houches. Mme Sermondade s'occupera de prendre les inscriptions des Conseillers intéressés.

L'Association des Habitants de Cressy (AHC) invite les membres du Conseil municipal à sa Fête du Sapin, le 3 décembre 2017, de 17h00 à 19h00. Les Conseillers municipaux ont également reçu copie de cette invitation.

4. Communications du Conseil administratif

M. Vonlanthen, Maire, transmet les communications suivantes :

Réponses à des questions posées lors du dernier Conseil Municipal :

1) Renaturation du ruisseau de Merley

Lors du débat qui est intervenu sur le sujet au cours de la séance du Conseil municipal du 13 juin dernier, des questions ont été posées sur d'éventuelles subventions complémentaires pour financer les travaux.

Le Conseil administratif informe l'assemblée qu'une somme de CHF 99'500.- TTC vient s'ajouter au montant de CHF 35'000.- TTC déjà accordé par le COGEFé (Comité genevois pour l'utilisation du Fonds Eco-électricité), organisme qui soutient donc les travaux pour un total de CHF 134'500.- TTC. La participation communale diminue donc d'environ CHF 100'000.- TTC.

Pour information, le COGEFé est alimenté par les ventes de l'électricité SIG Vitale Vert. Ce fonds a pour but de promouvoir le développement durable et d'améliorer l'environnement du Rhône genevois. Son comité est constitué de représentants d'associations environnementales, de l'Etat de Genève et des SIG.

Les réalisations du Fonds poursuivent les objectifs suivants :

- la renaturation et la maîtrise foncière
- le soutien aux espèces menacées
- l'intégration des activités humaines et la sensibilisation.

2) Panneaux thermiques – Bernex tennis club

Les panneaux se trouvant sur le toit des bâtiments du tennis sont des éléments thermiques et non solaires. La société Hoval, installatrice, a pris la décision de les bâcher par mesure de précaution, car un panneau de la même série a pris feu au Lichtenstein. Il faut savoir qu'environ 400'000 panneaux de ce type ont été installés et qu'aucun problème n'a été constaté par ailleurs.

Divers tests ont été effectués et l'entreprise a pris l'option de « siliconer » les raccords de fluides afin d'éviter tout problème. Les travaux seront effectués durant le mois d'octobre.

Les gérants et les utilisateurs n'ont pas été avisés car cette intervention n'empêche pas la bonne utilisation du bâtiment. En cas de nouvelle problématique similaire, une communication plus précise sera faite auprès des utilisateurs.

3) Publication distribuée aux Conseillers municipaux – brochure de la Fédération Genevoise de Coopération

Cette Fédération est subventionnée par Bernex, au service d'une collaboration permettant d'atteindre des objectifs liés à l'aide au développement. Elle a fêté ses 50 ans et a publié cette

brochure pour faire état de son histoire ainsi que de ses réalisations, illustrant ainsi la qualité et le sérieux de son travail.

L'achat de cette brochure, validé par le Conseiller administratif délégué, pour un montant total de CHF 540.- (soit 30 exemplaires à 18.- pièce), répondait à deux préoccupations. La première était de contribuer et de poursuivre le soutien à la Fédération ainsi qu'à ses actions ; la deuxième était d'informer les représentants politiques de la commune, à savoir les Conseillers-Conseillères municipaux et les Conseillers-Conseillère administratifs.

Audit de la Cour des Comptes sur le processus des achats de la commune de Bernex

Pour faire suite à la communication déjà effectuée lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre, le Conseil administratif est heureux d'informer l'assemblée que la Cour des Comptes a publié son rapport annuel d'activité le 29 septembre dernier.

En citant Bernex en exemple, elle lui décerne un satisfecit en relevant que la commune a mis en place 89% des recommandations issues de l'audit, deux ans après l'émission du rapport. Il s'agit du taux le plus élevé de l'ensemble des missions effectuées en 2014-15 par la Cour des Comptes.

Dans le même rapport, la Cour mentionne par ailleurs qu'elle n'a pas donné suite à une dénonciation citoyenne au sujet du processus d'attribution des logements par la Fondation de la commune de Bernex pour le logement. En effet, après examen de la documentation demandée à la Fondation et un entretien avec les représentants des autorités communales et de la régie gérant certains immeubles propriétés de ladite Fondation, la Cour a retenu les éléments suivants :

- L'attribution d'un appartement HLM au fils d'un Conseiller municipal respectait la procédure et un membre du conseil de Fondation, ami du père du candidat, s'était récusé ;
- Contrairement à ce qui était allégué dans la dénonciation citoyenne, les personnes qui n'étaient pas domiciliées dans la commune pouvaient néanmoins postuler ;
- Enfin, la Fondation respectait les règles de droit fédéral en matière de répercussion des variations du taux hypothécaire sur le montant des loyers.

Le Conseil administratif est bien évidemment très satisfait de ces appréciations, qui démontrent une gestion rigoureuse et une volonté d'amélioration continue des processus.

Label 1+ pour tous

Le Conseil administratif a le plaisir d'informer l'assemblée que la Commune de Bernex vient d'obtenir le label **1+ pour tous** de la part du Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS).

Il s'agit d'une reconnaissance décernée aux acteurs économiques privés ou publics, destinée aux entreprises qui engagent (à compétences égales) ou qui participent activement au recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève.

Ce label a été créé pour favoriser le retour en emploi de personnes discriminées sur le marché du travail, soit à cause de leur âge, d'un handicap, d'une interruption volontaire de leur parcours professionnel ou d'une période trop longue au chômage.

La Commune de Bernex a engagé 13 collaborateurs répondant à ces critères pendant les deux dernières années, ce qui illustre sa préoccupation sociale et son engagement dans le domaine. Il convient de noter que Bernex est la quatrième commune genevoise (après Onex, Plan-les-Ouates et Cologny) à recevoir ce label.

Transports publics

1) Amélioration de la desserte de Bernex

Depuis la rentrée scolaire du 28 août dernier, les lignes L et 47 le matin à destination du P+R Bernex sont surchargées. La rentrée du Cycle du Vuillonex de 8h05 crée un pic de fréquentation particulièrement orienté sur les deux courses qui le desservent. De nombreux Bernésiens s'en sont plaints et le Conseil administratif a interpellé à plusieurs reprises les TPG.

Suite à ces demandes, ainsi qu'à celles des communes voisines, la régie a annoncé l'ajout dès le 9 octobre dernier d'un renfort sur la ligne L à 7h24, devant la course régulière de 7h26, à Athenaz-Ecole. Selon les TPG, ce bus supplémentaire permettra aux élèves de mieux se répartir tout au long du parcours, y compris dans Bernex, afin de soulager également la course de la ligne 47.

2) Stationnement du bus 42 à la Croisée de Confignon

La direction générale des transports a communiqué au Conseil administratif que l'arrêt Croisée Confignon de la ligne 42 sera rétabli au niveau de l'abribus à compter du 10 décembre 2017. Ce déplacement sera possible à cette date du fait de la reprise complète des horaires des lignes 42, 47 et L.

PLQ Saint-Mathieu

La date de la votation concernant le référendum contre la délibération du 13 juin 2017 préavisant favorablement le projet de plan localisé de quartier de Saint-Mathieu a été fixée par le Conseil d'Etat au dimanche 4 mars 2018.

À travers les signatures recueillies, le Conseil administratif, qui soutient ce premier PLQ, entend bien les préoccupations des citoyens qui se sont exprimés. Il considère que ce référendum constitue une opportunité d'information et de dialogue avec la population sur cette première étape du développement de notre commune. Dans ce cadre, des informations correctes et ajustées doivent être données aux Bernésiennes et Bernésiens, car de nombreuses inexactitudes, voire de fausses affirmations, circulent dans le village.

Le Conseil administratif vous informe des séances suivantes :

- Une présentation publique du projet de PLQ par les promoteurs aura lieu le mercredi 29 novembre prochain, à 19h00 à la salle communale de Luchepelet ;
- L'édition de décembre du journal communal présentera les arguments des partisans et des référendaires ;
- Un premier débat public se déroulera le mercredi 13 décembre en soirée et il se tiendra dans le quartier de Saint-Mathieu, à la caserne des pompiers ;
- Le mardi 30 janvier 2018, en soirée également, un deuxième débat public sera organisé à la salle communale de Luchepelet.

Tous ces éléments seront rappelés dans le journal et diffusés également à l'aide de flyers dans les boîtes aux lettres. Ainsi, les Bernésiennes et Bernésiens pourront forger leur point de vue et seront à même de répondre, en toute connaissance, à la question qui leur sera posée au mois de mars.

Le Conseil administratif se réjouit du débat démocratique qui aura lieu, offrant ainsi des opportunités d'entrer en discussion avec la population.

5. Désignation de Madame Véronique Berndt, groupe PLR, au sein de la commission « Culture, Communication et Manifestations »

La Présidente explique qu'il s'agit d'une rocade de Mme Berndt depuis la commission « DES » pour intégrer la commission « CCM ».

DESIGNATION

Vu l'article 10 de la Loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 14 novembre 2017

A DESIGNE

Par 21 voix pour (unanimité des membres présents)

Madame Véronique BERNDT, groupe PLR, anciennement membre de la commission Durabilité, Espaces publics et Sports, au sein de la commission Culture, Communication et Manifestations (siège PLR actuellement vacant).

6. Budget 2018

M. Vonlanthen annonce qu'à l'issue de la lecture des rapports de majorité et de minorité, il effectuera une déclaration au nom du Conseil administratif.

a) Rapport de la commission Finances et Administration du 6 novembre 2017

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 1).

b) Rapport de minorité du groupe PLR du 7 novembre 2017

M. Charbonnet donne lecture du rapport de minorité de la commission « Finances et Administration » (Annexe 2) pour le groupe PLR.

M. Vonlanthen indique que, conformément à ses attributions et à la loi, mais également pour la bonne gestion de la commune, le Conseil administratif s'efforce de présenter chaque année un budget équilibré. Cela n'a pas été possible lors de l'élaboration du budget 2017, pour les raisons qui ont été exposées.

À la mi-2017, lors de la préparation du budget 2018, les travaux ont montré également une impossibilité de viser l'équilibre, en fonction des données disponibles à ce moment-là.

Le Conseil administratif, avec la collaboration active des Chef-fe-s de département et de l'administration, s'est attelé à la tâche pour trouver des solutions, avec comme mots d'ordre de ne pas toucher aux prestations offertes aux Bernésiennes et Bernésiens, mais de ne pas en ajouter non plus.

En sortant du budget de fonctionnement certaines dépenses pour les transférer dans les investissements via des demandes de crédit, le Conseil administratif a pu ramener le déficit budgétaire aux coûts liés au développement, soit CHF 559'319.-. Il a ainsi accepté de réduire sa marge de manœuvre de manière importante.

Ainsi, c'est un budget toujours déficitaire qui a été présenté au Conseil municipal lors de la séance du 19 septembre et renvoyé par celui-ci en commissions.

Au cours du mois d'octobre, de bonnes nouvelles sont parvenues au Conseil administratif : une augmentation des revenus des gravières et une estimation à la hausse du revenu du centime additionnel. Ces éléments conjoncturels et non durables, conjugués au travail mené par les Conseillères et Conseillers municipaux, ont permis d'arriver à un budget toujours déficitaire, mais avec un excédent de charge présumé réduit à CHF 67'646.-. Cette situation a été présentée à l'assemblée dans les rapports qui viennent d'être lus.

A ce stade, le Conseil administratif, conscient de ses responsabilités, propose ce soir une solution permettant d'atteindre l'équilibre, et cela sans toucher aux prestations. En réduisant les montants de certaines charges (liées à des engagements différés de personnel et à un report de montants destinés à des achats informatiques) à hauteur de CHF 69'200.- et telles que détaillées dans le document qui sera remis à l'instant aux Conseillers municipaux, le Conseil administratif présente une version équilibrée du budget 2018, avec un excédent de revenus présumé de CHF 1'554.-.

Le Conseil administratif espère que les Conseillères et Conseillers municipaux sauront se saisir de cette proposition responsable, favorable au maintien de la bonne gestion des finances communales, tout en insistant sur le fait que les éléments d'amélioration du résultat budgété pour 2018 sont conjoncturels et non durables.

M. Stocco distribue la proposition de modification du budget 2018.

M. Vonlanthen explique qu'en orange sont mis en avant les comptes et natures qui ont été modifiés concernant les engagements différés. Le total des charges et revenus ainsi modifiés se trouvent à la dernière page, pour un résultat positif de CHF 1'554.-.

La Présidente suppose qu'il s'agit donc d'une proposition d'amendement du budget ainsi que du budget complet remanié selon ces modifications.

M. Vonlanthen le confirme et précise qu'il s'agit d'engagements qui seront différés de trois mois concernant le poste de la bibliothécaire et deux postes informatiques. Ces montants sont mis en évidence dans les comptes.

La Présidente avoue être un peu empruntée et prise de court, ne sachant si le Conseil administratif peut faire une telle proposition de modification lors d'une séance du Conseil

municipal, si l'on peut considérer cela comme un amendement ou autre. Rien n'est indiqué à ce sujet dans le règlement. **La Présidente** note que ce cas de figure ne s'est jamais présenté.

M. Gioria ne veut pas interférer sur la présidence mais pense qu'il faut considérer cette proposition comme un amendement au budget, et il réagira comme si c'était le cas, en soulignant le coup de théâtre qui se présente. La semaine passée le budget était en déficit, et ce soir on propose de le mettre à l'équilibre. Quel Conseil municipal ne voudrait pas que son budget soit équilibré ? **M. Gioria** est tout de même un peu étonné, et il pense que ses collègues du PDC Bernex le sont également, du fait que cela n'ait pas passé par la commission des Finances, alors que le Président de celle-ci avait insisté sur le fait que tout devait passer par elle, sans quoi les Conseillers municipaux ne servent à plus rien. **M. Gioria** note que la commission des Finances n'a donc même pas pu se prononcer sur cet amendement, ce qu'il trouve bizarre.

La Présidente va dans le sens de M. Gioria et considère également qu'il faut considérer cette proposition comme une proposition d'amendement au budget. **La Présidente** ouvre donc la discussion sur cet amendement.

Qu'il s'agisse d'un amendement ou pas, **Mme Friedli** espère que le Conseil administratif ou le personnel de la commune qui s'occupe du Conseil municipal se chargera de vérifier qu'un Conseil administratif a effectivement le droit de proposer des amendements avec un nouveau budget sur table. Le groupe SOVE s'opposera à cet amendement car il trouve cette manière de travailler détestable et totalement contre-productive. Outrepasser le travail d'une commission qui, s'est réunie deux soirs de suite pour discuter d'un budget en sus de toutes les autres commissions qui l'ont discuté en amont, est plus que regrettable. Le groupe SOVE rappelle que le Conseil municipal a travaillé sur deux budgets consécutifs proposés par le même Conseil administratif. Si les dépenses réelles s'avèrent moins élevées, parce que l'on engage des gens plus tard, et que la commune se retrouve avec des comptes à zéro, cela convient très bien au groupe SOVE. Le groupe s'étonne tout de même de voir des économies sur du matériel de bureau : les gens qui vont être engagés vont tout de même avoir besoin d'ordinateurs et autres pour travailler. Le groupe ne souhaite pas l'inscrire dans le budget car cela empêcherait, le cas échéant, que les engagements se fassent plus vite.

M. Vonlanthen confirme que la question ne s'est jamais posée quant à savoir si le Conseil administratif pouvait effectuer des amendements. Cela étant, chaque Conseiller municipal peut s'en saisir s'il le souhaite. Par ailleurs, si les Conseillers municipaux ont un doute, ils peuvent tout à fait renvoyer le tout au Conseil administratif, qui rétablira un budget, l'enverra à la commission des Finances pour un vote du Conseil municipal au mois de décembre. Cela ne pose aucun problème.

Concernant les bonnes nouvelles, **M. Vonlanthen** elles étaient venues pour la commission des Finances, il le savait car il l'a indiqué aux commissaires. À l'issue des deux soirées, aucune solution n'avait encore été amenée, et **M. Vonlanthen** pense qu'il est du devoir du Conseil administratif de voir de son côté quelles sont les possibilités, tout en respectant, bien entendu, les prérequis qui sont de ne pas augmenter les impôts, de ne pas diminuer les prestations et de n'en pas créer de nouvelles. Cela a été respecté. Pour engager quelqu'un, sachant que l'on est en novembre, il reste une marge de manœuvre qui ne préjuge en rien le bon fonctionnement de l'administration communale. Cela permet d'aller à l'équilibre tout en respectant les prérequis.

M. Friedli pense qu'un Conseiller administratif n'a pas le droit de faire un amendement, il s'agit d'une prérogative du Conseil municipal. Si un Conseiller municipal ou une Conseillère municipale souhaite s'en saisir, qu'il-elle le fasse mais ce n'est pas autrement que cela doit fonctionner. Le Conseil administratif a eu tout le loisir de faire le budget qu'il voulait et de le présenter au Conseil municipal, toutes les analyses ont eu lieu, et tout à coup le Conseil administratif remet une modification sur la table ; **M. Friedli** n'est pas certain que ce soit la manière idéale de fonctionner.

Concernant l'obsession de l'équilibre, **M. Friedli** note qu'il est fort bien d'avoir des comptes dans le noir, mais il rappelle que le même Conseil administratif disait l'an dernier qu'il fallait justement souligner le déséquilibre, qui représente de nombreuses réalités de la commune, pour exiger une péréquation intercommunale plus correcte. **M. Friedli** ne comprend donc pas pourquoi le Conseil administratif vient aujourd'hui avec cette démarche inédite, en disant qu'il est génial de pouvoir arriver à l'équilibre.

La Présidente signale tout de même que l'équilibre budgétaire est une obligation pour les communes.

M. Gioria souhaiterait connaître l'avis du Président de la commission « Finances et Administration » sur cet amendement.

M. Charbonnet annonce, pour éviter tout problème de forme éventuel, que le groupe PLR portera cet amendement et le déposera formellement si nécessaire. **M. Charbonnet** est tout de même surpris d'entendre des refus à tout va uniquement dans une critique de la méthode de travail, alors que le Conseil administratif in corpore a travaillé pour ce faire et qu'il s'agit au final d'une bonne nouvelle, pas quelque chose de négatif.

La Présidente prend acte du fait que l'amendement est porté par le PLR, ce qui permettra aux Conseillers municipaux de se prononcer sur un amendement du Conseil municipal et non du Conseil administratif.

M. Gioria trouve que c'est une très bonne idée que le groupe PLR se saisisse de l'amendement, cela permettra de faire avancer les choses. Bien entendu, il faut discuter de la forme dans un premier temps, car un amendement de cette nature force le Conseil municipal à le faire. **M. Gioria** rappelle que le budget était de CHF 500'000.- de déficit au départ, et que l'on se retrouve maintenant avec une possibilité de budget équilibré : dans l'absolu, c'est magnifique. Cependant, si l'on regarde les coupes qui ont été faites pour économiser, celles-ci ont été faites par ceux-là même (le Conseil administratif dans son ensemble) qui ont proposé le budget. Il est donc curieux que les économies que l'on est parvenus à faire pendant le mois et demi d'examen du budget sont des économies faites par le Conseil administratif. Les économies réellement faites par le Conseil municipal, qui devrait pourtant s'approprier le budget, sont relativement maigres, même si elles existent. Il y a donc tout de même un problème de conception dès le départ, même s'il serait également souhaitable de discuter, ce soir, sur le fond.

M. Vonlanthen répond à M. Friedli : l'an passé, il n'y avait pas d'alternative, il a fallu voter un budget déficitaire de l'ordre de CHF 900'000.-. Entre-temps, l'ACG a voté une augmentation de la péréquation d'un demi pourcent en 2018 puis d'un autre demi pourcent pour 2019, cela a donc un peu aidé. Concernant l'amélioration de la fiscalité, **M. Vonlanthen** n'est pas économètre à l'AFC et la commune est totalement tributaire de cette dernière – la commune s'est d'ailleurs plainte à plusieurs reprises d'écarts importants, dans un sens ou dans l'autre, entre les prévisions et les rentrées effectives. Les bonnes nouvelles ne venant jamais seules, pour 2017, les correctifs sont aussi en augmentation. Il s'agit de chiffres que donne l'AFC, la commune n'a d'autre choix que de les prendre. **M. Vonlanthen** souhaite relever le très bon travail fait par les commissions, lequel a permis d'arriver près du but : avec un déficit de CHF 500'000.-, il n'aurait même pas essayé de se poser la question de faire dix ou vingt mille francs d'économies. En l'occurrence, l'exercice était jouable sans faire de dégât en supprimant des prestations ou autres. Le Conseil administratif offre cette solution, qui lui semble bonne, et le Conseil municipal est libre de l'accepter ou pas. Les années à venir seront compliquées pour Bernex avec les investissements et leur amortissement, qui vont être importants, et 2018 est l'occasion de présenter encore des comptes à l'équilibre. **M. Vonlanthen** rappelle que cet équilibre est d'ailleurs précaire, car sans l'extraction des graviers, les comptes seraient à CHF 1'200'000.- dans le rouge. Il faut tout de même tenir compte de ces paramètres, et lorsque les paramètres changent, la réactivité du Conseil administratif qui est importante.

La Présidente propose de voter l'amendement saisi par le PLR tel que suit : *Proposition de modification du budget 2018 par un total de modifications proposé de CHF -69'200.- sur les différentes rubriques :*

<i>Administration des finances et des contributions, salaires</i>	:	<i>-34 000</i>
<i>Administration des finances et des contributions, matériel informatique</i>	:	<i>-10 000</i>
<i>Bibliothèques, salaires</i>	:	<i>-10 000</i>
<i>Culture, non mentionné ailleurs, salaires</i>	:	<i>-15 200</i>
<i>Total des modifications proposées</i>	:	<i>-69 200</i>

- **Le résultat du vote sur l'amendement étant de 8 voix pour, 5 abstentions et 8 voix contre, c'est la Présidente qui doit trancher. La Présidente approuve cet amendement, lequel est donc adopté, ce qui mène le budget 2018 à un excédent de revenus de CHF 1'554.-.**

La Présidente ouvre la discussion sur le budget 2018 tel qu'amendé ainsi que sur les investissements 2018.

Mme Antille souhaite réagir au rapport de majorité de la commission « Finances et Administration », qui parle de la nature 0220 310 20, concernant le calendrier communal : cela paraît dérisoire par rapport aux montants qui ont été précédemment évoqués, mais

l'économie de CHF 5'000.- est ici une fausse économie car produire un calendrier sans le distribuer n'a pas de sens. **Mme Antille** pense qu'il faut soit enlever les CHF 10'000.- soit les laisser tels quels. Ce calendrier est une prestation pour les Bernésiens puisqu'il contient des éléments concernant la gestion des déchets, l'essentiel des indications sur les téléphones officiels de la commune et autres numéros d'urgence, ainsi que les coordonnées des associations communales. Si l'on ne veut pas leur diminuer les prestations, il ne faut pas supprimer ce calendrier – et en l'état, il ne sera pas produit.

La Présidente ouvre la discussion sur le budget amendé. Elle rappelle que toute demande d'amendement doit lui être transmise par écrit et que les modifications seront votées au fur et à mesure.

Mme Friedli lit un article du *Courrier* du 24 octobre 2016 : *C'en est trop pour Bernex. Le Conseil municipal a voté à l'unanimité moins une voix un budget déficitaire, une décision légale mais inhabituelle avec un exécutif de droite. Présenté par Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif PLR en charge des finances, ce plan comptable sert de sonnette d'alarme : « Notre niveau de revenus rend impossible d'anticiper sereinement le futur tout en maintenant un niveau de prestations acceptable. » Avec 31 millions de francs de dépenses pour 30 millions de revenus, l'exercice 2017 de Bernex clôturera dans le rouge. Pour M. Vonlanthen, il n'y avait pas d'alternative possible. « Nous sommes dans une phase de transition. La commune est appelée à un fort développement urbain qui nécessite une préparation en amont. Cela fait grimper nos charges alors que nos revenus stagnent. Un budget à l'équilibre nous aurait forcés à choisir entre le présent et l'avenir. La population doit recevoir un minimum de prestations, il est impensable qu'elle supporte les coûts du futur. »*

Mme Friedli rappelle que, lors de la présentation du budget au Conseil municipal du 19 septembre, le Conseil administratif a indiqué que bons nombres d'efforts avaient déjà été réalisés pour arriver au budget. En outre, M. Vonlanthen a rappelé lors de cette séance que le plan quadriennal prévoyait pour 2018 un déficit d'un peu plus de CHF 200'000.-, le retour dans les chiffres noirs n'était donc pas prévu pour cette année. Le Conseil administratif a soutenu qu'avoir un budget déficitaire était lié – **Mme Friedli** cite M. Vonlanthen – « à un problème de répartition des richesses entre les communes. »

Néanmoins, les groupes PLR et UDC ont décidé d'arriver à un budget à l'équilibre coûte que coûte. Le groupe SOVE s'étonne grandement de la position dogmatique des commissaires PLR et UDC, qui recherchent à tous prix un équilibre mathématique, sans aucunement prendre en compte tous les éléments impactant ce budget ; pour n'en citer que deux, **Mme Friedli** évoque le développement de Bernex et une péréquation financière intercommunale injuste. le groupe tient à rappeler qu'environ 450'000 francs du budget sont consacrés au projet du Grand Bernex. Tous les investissements nécessaires à ce projet ont été sorti du budget et sont comptabilisés comme des investissements. De plus, ce budget serait artificiellement à l'équilibre puisque les 1,2 millions de francs que vont rapporter les gravières seront injectés pour financer les dépenses courantes.

Le groupe SOVE peut vivre avec le déficit prévu de CHF 67'646.- (ou à l'équilibre, puisqu'il en a été décidé ainsi par l'assemblée en engageant des personnes plus tard et en les faisant travailler sans matériel ni ordinateur). Il est primordial pour le groupe SOVE de maintenir les prestations offertes aux habitantes et habitants de cette belle commune.

Le groupe SOVE été surpris de découvrir dans le budget, et sans discussion préalable, certaines diminutions des prestations, notamment liées à la crèche. Il souhaite ici dénoncer cette manière de travailler et souhaite que cela ne se reproduise pas.

Les subventions aux associations communales font indirectement partie des prestations offertes. En effet, les associations soutenues offrent de magnifiques prestations sportives, culturelles, aux jeunes et aux moins jeunes. Le tissu social ainsi créé est indispensable au bien vivre en commun.

Fort de ce constat, diminuer de manière arbitraire les subventions de certaines associations communales, sans une discussion préalable dans les commissions y relatives est inconcevable. Dans son rapport, le groupe PLR déclare qu'étant « convaincu qu'il ne faut pas prendre le risque de présenter un budget déficitaire et qu'il est nécessaire de faire preuve d'un sens particulier de responsabilité dans un situation difficile, il propose que certaines associations communales acceptent momentanément une réduction de leurs subventions, réductions qui sont chacune proposées avec pour objectif réfléchi et bien pesé de ne préteriter en rien leur fonctionnement.

La 1^{ère} équipe du Bernex basket sera heureuse d'apprendre que la suppression de sa subvention ne préterite en rien son fonctionnement. Les équipes seniors du Signal Bernex-Confignon FC seront heureuses d'apprendre que, toujours selon le PLR, la diminution de leur subvention de CHF 15'000.- ne préterite en rien leur fonctionnement », etc. Le groupe PLR a un certain sens de sa responsabilité, ce que le groupe SOVE entend. Mais pourquoi, dès lors, ne pas proposer de supprimer le voyage du Conseil municipal ou celui du Conseil administratif, plutôt que de couper des subventions permettant de faire vivre nos associations communales.

Pour finir sur une note positive, le groupe SOVE tient à souligner l'excellent travail du département des finances, qui a su nous présenter le budget par commission comme le groupe l'avait demandé. Cette manière de travailler les budgets, mise en place suite à l'acceptation de la motion SOVE « Pour que les conseillères-ers municipales-aux aient accès à tous les documents nécessaires au bon exercice du contrôle des budgets » convient au groupe et permet une meilleure analyse du budget.

Le groupe SOVE tient également à souligner et à remercier Mme Antille, Conseillère administrative socialiste, ainsi que Mme Vidal, cheffe du Département culture, pour leur travail de recherche de solutions qui a permis au dicastère Culture, Communication et Manifestations communales de présenter, après travail en commission, un budget de CHF 66'000.- de moins aux charges. Le groupe rappelle néanmoins que cette économie a été possible par un repositionnement de la manifestation. Néanmoins, cela signifie que l'an prochain, puisque la commune sera encore dans des difficultés financières, il sera très difficile de remettre au budget ce qui a été ôté cette année : c'est donc un risque réel de jouer au jeu des économies.

Le groupe SOVE votera donc ce soir ce budget à l'équilibre, car Bernex reste l'une des communes qui dépense le moins par habitant de tout le canton. Néanmoins, le groupe regrette de renoncer à l'idée de « rendre visible » les problèmes de péréquation et de coûts prohibitifs des grands projets de développement pour les communes impliquées.

M. Gioria annonce que le groupe PDC acceptera ce soir le budget de fonctionnement 2018, avec en lien le plan des investissements. Toutefois, le groupe tient à signaler de façon formelle que sous l'aspect équilibré de l'exercice, se cache malheureusement des compensations comptables qui ne doivent pas masquer la réalité. En fait, le budget 2018 présenté ce soir devrait présenter un dépassement de charges de l'ordre de CHF 1'200'000.-. En effet, le revenu extraordinaire de l'exploitation des gravières est inclus dans ce budget. Le groupe PDC estime que cette somme de CHF 1'200'000.- ne devrait pas figurer dans le budget

de fonctionnement de la commune mais être attribué, comme cela a été demandé de nombreuses fois, aux deux fondations communales, soit celles du logement et de l'artisanat – cela sera certainement discuté plus tard dans la soirée.

Le PDC a aussi pris note que les rentrées fiscales étaient chaque année en baisse. Les estimations du Canton s'avèrent difficiles et les variations fréquentes génèrent rapidement des difficultés de planification à moyen ou long terme. Le PDC demande toutefois au Conseil administratif de ne pas provisionner exagérément le reliquat des personnes physiques, bien que le groupe comprenne que des provisions soient créées sur des risques des impôts estimés, mais ceci à une hauteur raisonnable ayant une matérialité.

Le PDC rappelle également que dans ce budget, près de CHF 500'000.- sont consacrés à l'accompagnement du développement des nouveaux quartiers. Le PDC pense qu'il est important de consacrer de l'argent communal au développement de ces futurs quartiers, sans pour autant péjorer les prestations de la population actuelle, notamment en coupant dans les subventions des associations communales comme demandé par certains. Le groupe PDC a souhaité maintenir des prestations satisfaisantes aux habitants de la commune et aux associations communales. Ces prestations ne sont ni démesurées, ni superflues, elles sont tout simplement nécessaires pour maintenir la qualité de vie existante. Il a aussi soutenu le maintien d'octroyer le 0,7% du budget à l'aide humanitaire.

Le PDC espère également que les futures demandes de crédit d'investissement, dont les montants ont été retirés du budget de fonctionnement pour trouver l'équilibre de celui-ci, seront acceptées par l'ensemble des partis gouvernementaux lors de leur présentation dans les commissions.

Le PDC voudrait également souligner qu'il a apprécié la nouvelle méthode d'examen et de traitement du budget dans les différentes commissions. Cette nouvelle manière de procéder a permis une analyse pertinente et surtout une meilleure transparence à l'exercice difficile de l'examen d'un budget.

Le groupe PDC votera donc favorablement ce budget de fonctionnement, sachant que la loi oblige la commune à établir un plan au retour à l'équilibre dans les quatre ans.

Le groupe PDC renouvelle sa confiance au Conseil administratif en lui demandant de maintenir une politique de dépenses maîtrisée et contrôlée.

Pour terminer, le groupe PDC remercie le Conseil administratif, le chef du Département des Finances ainsi que tous les services de la commune concernés pour leur travail.

Mme Graf note que lors des précédentes interventions, que ce soit celle de M. Vonlanthen ou celle de Mme Friedli, il a été martelé que la commune souhaitait maintenir les prestations. Cependant, lors de l'examen du budget à la dernière commission des Finances, les commissaires ont découvert que le Conseil administratif, sur demande de la Direction de la crèche, a décidé d'une semaine supplémentaire de fermeture de celle-ci. Bien qu'il ait été précisé que cette demande émanait de la Directrice et qu'elle n'avait pas été prise pour des raisons budgétaires mais pratiques, le groupe SOVE s'offusque de cette pratique. En effet, la question n'a pas été traitée en commission Sociale, l'information n'ayant pas été donnée. Il n'a ainsi pas été possible de discuter de cette mesure, notamment quant à sa pertinence, quant au choix de la semaine de fermeture et quant aux conséquences sur les familles et sur les employés de la crèche, ainsi que sur l'ensemble de l'administration communale. Si, de fait, cette fermeture d'une semaine supplémentaire permet une économie de CHF 36'000.-, elle met devant le fait accompli des familles qui comptent sur ce service et qui le paient. Bien que cette demande émane du terrain, il est regrettable qu'aucune discussion n'ait pu avoir lieu en commission sur cette question, et pour cette raison, le groupe SOVE demande officiellement de remettre ces CHF 36'000.- à la ligne correspondante, à savoir la 5451 / 30100, pour que les Conseillers-ères municipaux puissent prendre la mesure de cette décision, la discuter en

commission en ayant pu entendre la Direction de la crèche, puis, une fois tous ces éléments en mains, juger de l'opportunité de maintenir ou non cette semaine de fermeture supplémentaire.

La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement, à savoir de remettre CHF 36'000.- à la ligne 5451 / 30100.

M. Vonlanthen explique que cette décision fait partie des prérogatives du Conseil administratif. Il ne peut que regretter de ne pas avoir transmis cette information en commission lors de l'élaboration du budget, mais c'est la Directrice de la crèche qui a mis en avant la fatigue des enfants après Pâques et la facilité de gestion que cette semaine supplémentaire pourrait apporter. **M. Vonlanthen** précise que la loi autorise la mise en place de cette semaine supplémentaire de congé. **M. Vonlanthen** indique qu'il s'agit ici d'exécution et de gestion, donc complètement déconnecté de l'exercice budgétaire – d'ailleurs, lorsque cette décision a été prise, le budget était encore négatif de CHF 550'000.-. Cette décision a été prise dans le cadre des compétences du Conseil administratif, elle a été appliquée, et il ne s'agit pas de la compétence du Conseil municipal. Si le Conseil municipal vote cet amendement, le budget sera déficitaire de CHF 35'000.- mais le Conseil administratif ne reviendra pas sur cette décision, qui a été annoncée aux parents.

Mme Friedli prend acte de cette décision du Conseil administratif de fermer la crèche une semaine de plus. Elle demande donc formellement au Conseil administratif de cesser de prétendre que les prestations ne sont pas diminuées, alors qu'il vient de dire qu'il n'était pas possible de revenir en arrière, et que même en votant à nouveau cette ligne budgétaire, les parents concernés ne pourront pas mettre leurs enfants à la crèche pendant la semaine en question.

M. Sierro prend acte de cet amendement. **M. Sierro** avait cru comprendre qu'il y avait une dépense mais aussi une implication de recette : si ces CHF 35'000.- sont votés, il faut indiquer quelle sera la conséquence sur les recettes.

M. Vonlanthen indique que le montant impactant les recettes est de CHF 17'000.-, car si l'on ferme une semaine de plus, il y a aussi moins de revenus. **M. Vonlanthen** rappelle tout de même quant au règlement que cette semaine imposée facilite grandement la gestion. Cette démarche est tout à fait dans le cadre de la loi et si cela ne convient pas c'est la loi qu'il faut changer. **M. Vonlanthen** a simplement répondu à la compétence reconnue de la Direction de la petite enfance. Ce n'est pas une démarche émanant de la volonté du Conseil administratif de faire des économies.

M. Bisol trouve vraiment regrettable de fermer la crèche une semaine, mais actuellement, le Parti Socialiste et certains partis sont responsables de cette situation, car pendant de nombreuses années, **M. Bisol** a toujours rendu attentifs les Conseillers municipaux à faire des économies. Aujourd'hui, la situation est vraiment prenante car il faut trouver un équilibre financier, mais la gauche en fait fi et est prête à faire des dépenses vraiment futiles, comme par exemple l'enrobé des places de parking.

La Présidente signale à M. Bisol que l'amendement porte sur la semaine de fermeture de la crèche.

M. Bisol aimerait apporter le débat sur le regret de supprimer une semaine de la petite enfance pour les parents qui sont dans l'obligation de s'occuper de leurs enfants. Cependant, actuellement, il aurait été possible d'éviter cette situation en gérant les finances de manière plus rigoureuse. La situation est maintenant telle qu'on la connaît et il est nécessaire d'accepter la proposition faite par le Conseil administratif.

Mme Berndt demande quelle est la raison invoquée par la Directrice de la crèche pour cette fermeture supplémentaire, mise à part la fatigue des enfants.

M. Vonlanthen pensait l'avoir dit, cette fermeture est conforme à la loi et s'effectue dans le cadre de la réorganisation. Il s'agit effectivement d'une contrainte pour les parents qui doivent s'organiser pour la garde de leurs enfants, mais il s'agit d'une facilité de gestion du personnel de la crèche puisque c'est une semaine où les collaborateurs sont obligés de prendre leurs vacances.

La Présidente rappelle que la discussion de cet amendement ne porte pas fondamentalement sur l'ouverture ou non de cette semaine de crèche puisque, comme l'a expliqué M. Vonlanthen, ce n'est pas du ressort du Conseil municipal de prendre des décisions de gestion. Il faut donc décider ce qu'il en est de la réintégration des CHF 36'000.- au budget, entendu que les explications adéquates ont été données.

M. Zufferey aimerait savoir où se trouvent, dans le budget, les CHF 17'000.- de revenus en moins – il n'a pas le souvenir de les avoir vus.

M. Sierro explique que le groupe PLR est ouvert à discuter sur cet amendement, mais pour respecter l'équilibre budgétaire, il pense que le SOVE devrait proposer des mesures d'économies ou des coupes dans les dépenses pour le même montant net de CHF 18'000.-.

M. Vonlanthen amène un autre élément que la Directrice a mis en avant, à savoir que durant la semaine prévue pour le congé, la crèche connaissait une baisse de fréquentation des enfants.

Pour conclure, **Mme Graf** note que le débat et les questions posées montrent bien que cette thématique aurait dû être prise en charge au sein de la commission. Concernant les propositions d'économies, **Mme Graf** ose espérer que l'intervention de Mme Friedli tout à l'heure était assez claire sur la position du groupe SOVE, qui considère cet équilibre acquis aujourd'hui comme un *pseudo* équilibre. Ainsi, aucune proposition de coupe ne sera faite pour arriver à l'équilibre.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur cet amendement proposant de rajouter CHF 36'000.- à la ligne 5451 / 30100 nécessaires au fonctionnement de la crèche pour une semaine, ce qui mènerait le budget à un excédent de dépenses.

- **L'amendement est accepté par 8 voix pour, 6 abstentions et 7 voix contre.**

M. Vonlanthen explique que ce montant ne sert à rien car le Conseil administratif a pris cette décision dans le cadre de ses prérogatives et ne la changera pas. Cet amendement a l'avantage, pour ceux qui cherchaient à le faire, de ramener le budget en déficit, mais il n'y aura pas de modification effective.

La Présidente rouvre la discussion sur le budget 2018.

M. Friedli note que, comme chaque année, l'adoption du budget est un moment difficile de tensions, de désaccords et de questionnements sur le financement, la dette. En effet, plus ou moins tout le monde serait d'accord d'offrir de très nombreux services à la population, si l'argent coulait à flots. Or, comme chaque année, dans toutes les collectivités publiques comme dans de trop nombreux ménages, l'argent manque pour réaliser des politiques à même de satisfaire la plus grande part de la communauté. Quelles nouvelles recettes trouver, quelles prestations rogner, quelles économies faire, comment gérer la dette, comment arriver à l'équilibre : l'argent est le nerf de la guerre et au centre des activités communales. Or, si ce fait est très bien connu, il existe de nombreux aspects relatifs à l'argent et aux finances qui le sont beaucoup moins. Pourtant, certains de ces aspects concernent directement la commune de Bernex. Premièrement, la commune ne peut pas se financer directement auprès de la Banque nationale suisse (BNS) : si la BNS est bien la seule institution à même de créer des francs suisses reconnus comme tels par le droit, elle ne prête et commerce qu'avec les banques, comme indiqué dans la Loi fédérale sur la Banque nationale suisse (LBN), ce qui implique que toutes les collectivités publiques – Confédération, cantons et communes – sont contraintes de se financer auprès de banques commerciales et privées, qui sont des entités non publiques. Cela a pour résultat que tous les investissements publics sont soumis de facto à un intérêt non public, puisque le seul moyen de se financer consiste à obtenir des crédits bancaires non publics, pour lesquels un intérêt sera reversé à la banque. C'est un premier gaspillage d'argent public, puisque s'il était reversé à la BNS, il reviendrait directement dans les mains d'une institution théoriquement au service du peuple. Mais, finalement, ce système correspond bien à l'idéologie du temps, et **M. Friedli** gage que cela ne choquera pas une majorité de l'assemblée. C'est lorsque l'on se penche sur la nature de l'argent que le système dévoile son injustice. En effet, **M. Friedli** suppose que la plupart des personnes présentes pense que lorsque la commune « emprunte » aux banques pour financer la vie communale, elle reçoit en prêt une quantité de monnaie que possède la banque : dans ce cas, il est assez logique de devoir payer des intérêts pour compenser le manque à gagner théorique du prêteur, la banque, qui se déleste de son épargne pour la prêter. **M. Friedli** note que cela fonctionne comme pour une location : s'il emprunte un vélo à Martine, elle ne peut pas s'en servir pendant le prêt. Il faut donc compenser ce manque de disponibilité en payant la location. Cela s'appelle le coût d'opportunité, et c'est ce qui justifie les intérêts sur la dette. Or, le système monétaire, pour sa majeure partie, ne fonctionne pas de cette manière. En effet – et c'est là qu'intervient le basculement majeur entre la croyance générale sur la monnaie et la réalité –, les banques ne *prêtent pas* de l'argent, elles *font un crédit*. Ces crédits sont des reconnaissances de dettes que la banque octroie, sauf que, contrairement au prêt traditionnel, le bien prêté, la monnaie, n'existe pas avant la transaction. Elle est créée *au moment de la transaction*. Lorsque l'on emprunte aux banques, elles ne donnent pas de la monnaie qu'elles possédaient, elles la créent de toutes pièces. Il s'agit de création monétaire par le crédit, et

c'est sur cela que repose tout le système financier – que l'on peut également appeler *système monnaie-dette*.

M. Friedli sait que cela peut paraître incroyable, mais c'est pourtant la vérité : la BNS définit d'ailleurs la création monétaire dans son glossaire comme suit : « *processus par lequel l'argent est produit. La BNS peut créer de l'argent grâce à son monopole d'émission des billets de banque, tandis que les banques commerciales peuvent créer de la monnaie scripturale en accordant des crédits* ». La monnaie scripturale est simplement la monnaie que tout un chacun possède sur son compte et qui est une banale écriture comptable, sans support physique. La monnaie que les banques octroient à la commune pour ses projets dans le cadre de crédits est bien créée de toutes pièces. C'est une monnaie ex nihilo, sortie du néant, créée. De plus, cette monnaie n'est pas reconnue légalement par le droit suisse : en effet, la Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) précise dans son art. 2 que les moyens de paiement légaux sont « *les espèces métalliques émises par la Confédération, les billets de banque émis par la BNS et les avoirs à vue en francs auprès de la BNS* ». La monnaie scripturale inscrite sur les comptes, celle utilisée pour tout l'e-banking, des banques commerciales, n'en fait donc pas partie. Le Conseil fédéral l'a confirmé en 2012, en affirmant que « *la population est consciente que les avoirs à vue en francs déposés auprès des banques ne sont pas garantis par la BNS* ». Concrètement, l'argent que la commune reçoit pour financer sa vie communale n'est pas légale et n'est donc aucunement garantie, ce qui ne va pas sans poser quelques questions cruciales, comme par exemple celle de savoir s'il est légitime que la commune, entité publique, paie ses employés avec de la monnaie non légale. Par ailleurs, et surtout, cet argent est créé à partir du néant : la banque doit remplir quelques conditions pour ce faire, mais l'argent crédité est, lui, bien créé de toutes pièces. Cela permet de revenir très concrètement sur la question du budget de la commune : comme l'argent crédité à la commune est créé du néant – et n'est donc pas le fruit d'un travail – il n'y a aucune raison de payer un intérêt dessus. En effet, il n'y a pas de coût d'opportunité pour de l'argent créé du néant, il n'y a pas de raison de payer une location. La seule dépense légitime devrait être effectuée pour couvrir les frais fixes de la banque, le personnel, le matériel administratif. Il paraît évident de ne pas devoir payer d'intérêts sur de l'argent qui a été créé par un simple jeu d'écritures.

Cependant, la commune paie des intérêts, et même beaucoup, environ un demi-million par an : CHF 490'000.- en 2015, CHF 439'000.- en 2016, ce qui représente environ 1,5% du budget de la commune. Ainsi, en 8 ans, la commune a payé plus de 3,5 mios d'intérêts sur la dette. Une bonne partie de cette dépense communale est sûrement illégitime, ce qui n'est pas négligeable lorsque l'on sait que les débats sont parfois houleux sur des lignes budgétaires de CHF 5'000.- ; ici, les montants sont autrement conséquents.

M. Friedli sait que certains lui rétorqueront que la commune ne peut pas y faire grand' chose. Premièrement, **M. Friedli** pense qu'il faut s'informer sur ce sujet complexe où l'ignorance prédomine, car avant de résoudre un problème, il faut bien l'identifier, comprendre le système et identifier les potentielles alternatives de financements, lesquelles ne manquent pas. Il est donc important qu'en premier lieu, l'administration communale et le Conseil administratif s'informent sur le sujet afin de pouvoir agir au mieux dans l'intérêt de Bernex. **M. Friedli** invite bien évidemment tous les membres du Conseil municipal ainsi que tous-tes les habitants-es de la commune à faire de même. Par la suite, il sera possible d'imaginer des actions plus concrètes, comme de faire auditer les différentes dettes de la commune et voir lesquelles ont résulté d'une création de monnaie ex nihilo, pour ensuite, par exemple, renégocier des intérêts plus bas, ou encore faire pression sur le Canton, pour que ce dernier fasse pression sur la BNS afin qu'elle change sa politique monétaire en faveur des

collectivités publiques. Si la commune s'investit, elle saura faire entendre sa voix et trouver des améliorations.

M. Friedli est bien conscient que cette thématique est aujourd'hui abordée pour la première fois au sein de ce Conseil municipal, il continuera donc à apporter des informations et des propositions, tant en commissions qu'en séances plénières. **M. Friedli** a d'ailleurs bon espoir de trouver des partenaires de discussion au sein du Conseil municipal dans ce but, qui n'est finalement autre que défendre au mieux les intérêts de la commune et de ses habitants-es.

M. Friedli souhaite encore souligner que cette thématique n'est pas tout à fait inédite dans le canton puisqu'elle a déjà été abordée en décembre 2016 puis en mai 2017 au Grand Conseil de Genève par le député Patrick Dimier, et qu'une initiative traitant de la thématique de la création monétaire (« Initiative monnaie pleine ») sera probablement votée l'année prochaine en Suisse.

M. Friedli ajoute, pour aider celles et ceux qu'il aurait perdus en route, que l'élément à retenir est le suivant : l'argent qui est crédité à la commune par les banques n'est pas une possession qui lui est prêtée, mais bien de la monnaie créée ex nihilo. Par conséquent, les intérêts sur la dette sont illégitimes et la commune devrait réfléchir à la manière dont elle pourrait minimiser les intérêts qu'elle paie sur la dette pour optimiser l'utilisation des deniers publics.

M. Bisol indique que l'UDC refusera le budget pour plusieurs motifs. Premièrement, suite à l'audit de la Cour des Comptes que la commune a subi, la Cour a proposé de nombreux changements dans le mode de fonctionnement de la gestion de la commune. En 2017, le Conseil municipal a voté un budget fortement négatif alors que la commune n'a pas d'argent. D'autre part, l'assemblée sait qu'en 2018, la commune aura des recettes extraordinaires de CHF 1,2 mio, mais on ne sait pas vraiment si cela sera plus ou moins. Cet argent a été intégré au budget. **M. Bisol** rappelle qu'en décembre 2013, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de prendre ces produits pour les investir dans de la pierre – cela a d'ailleurs fait l'objet d'une motion du PS. Actuellement, la gauche est majoritaire au sein de ce Conseil municipal. On va utiliser ces produits extraordinaires deux fois, une fois pour absorber les dépenses, et une autre fois, alors que ces bénéfiques ont déjà été dépensés, pour acquérir des terrains.

M. Bisol pense qu'il faut savoir ce que l'on se veut dans la vie : soit on fait preuve d'une gestion rigoureuse en faisant des économies en coupant là où c'est possible, mais aujourd'hui **M. Bisol** constate que l'on est prêt à tout dépenser en dépenses futiles comme les enrobés du parking de la mairie vers le stade, ou dans l'entretien des routes. Lorsque les budgets ont été travaillés, **M. Bisol** a pu voir que des dépenses extraordinaires ont été réalisées en 2017, et l'on vient encore avec des dépenses supplémentaires non nécessaires. C'est un cercle vicieux, et il n'y a aucune volonté du Conseil municipal de réduire les dépenses, qui sont en constante augmentation, mise à part cette année. Il faut renverser la vapeur, et c'est pour cela que l'UDC refusera ce budget. **M. Bisol** espère que tous les partis politiques qui se veulent responsables feront de même.

M. Sierro indique que, suite à la modification du budget déficitaire du fait de l'amendement SOVE, le groupe PLR propose un amendement pour une augmentation des recettes due à l'ouverture de la crèche. Il faudrait donc porter à la rubrique 5451 / 42600 un revenu de CHF 17'000.-. Par ailleurs, le groupe PLR souhaite proposer une diminution de 0,5% de l'allocation d'entraide à l'étranger de CHF 16'000.- (rubrique 5930 / 36080). En outre, le groupe propose un troisième amendement à la ligne 7301 / 31320, à savoir une baisse de

CHF 5'000.- sur les honoraires de conseil. En effet, ces honoraires ne sont pas justifiés étant donné l'engagement à la gestion des déchets.

La Présidente ouvre la discussion sur la première proposition d'amendement, rubrique 5451 / 42600 : augmentation de recettes pour la crèche de 17'000.-.

M. Huguenin souhaiterait obtenir une copie écrite des amendements concernant ses dicastères.

M. Gioria note que, jusqu'à présent, le Conseil municipal a fait de la politique, ce qui était bien – même si l'on peut être d'accord ou non avec les interventions qui ont été faites. Maintenant, cela commence à être de l'épicerie, et ce le soir où le Conseil est censé voter le budget. Cela commence à énerver **M. Gioria**. S'il s'agit de faire de l'épicerie, le groupe PDC n'entrera même pas en matière, sur quelque amendement que ce soit. Il faut maintenant avancer, et alors qu'on imaginait que l'UDC allait mettre des bâtons dans les roues toute la soirée, on se retrouve maintenant dans un affrontement gauche-droite. **M. Gioria** signale qu'il n'y a pas de gauche plurielle tout comme il n'y a pas de droite plurielle ou d'entente non plus ; ceux qui veulent faire de l'épicerie la feront, mais ce sera sans le PDC.

La Présidente suspend la séance quelques instants en attendant le retour du Secrétaire général, parti photocopier le document demandé par M. Huguenin.

M. Gioria a une question. Certes, cet exercice peut encore durer un moment, mais **M. Gioria** s'étonne que certains Conseillers municipaux – peu importe leur bord politique – se lèvent pour aller demander des informations au personnel de la commune. S'agit-il d'une séance du Conseil municipal ou faut-il également prendre le service juridique, ou autre ? Les règles n'autorisent pas les Conseillers municipaux à aller discuter avec le personnel de la commune, aussi compétent qu'il soit, pour essayer d'« arranger les bidons ».

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur cet amendement.

- **L'amendement est accepté par 16 voix pour et 5 voix contre.**

La Présidente lance le vote sur la deuxième proposition d'amendement, à savoir une diminution de 0,5% de l'allocation d'entraide à l'étranger de CHF 16'000.- (rubrique 5930 / 36080).

- **L'amendement est refusé par 13 voix contre et 8 voix pour.**

La Présidente lance le vote sur la troisième proposition d'amendement, soit une baisse de CHF 5'000.- sur les honoraires de conseil à la ligne 7301 / 31320.

- **L'amendement est refusé par 13 voix contre et 8 voix pour.**

La Présidente rouvre la discussion sur le budget 2018.

M. Jordi demande, pour des questions de compréhension, de donner et de voter les amendements les uns après les autres plutôt que de lancer quatre amendements à la fois et de les faire voter à la suite, cela permettra d'en discuter sans se perdre.

La Présidente prend acte de cette remarque.

M. Sierro indique que, puisque le budget est déficitaire, le groupe PLR prend acte qu'il s'agit de la troisième fois dans l'histoire de la commune que c'est le cas. Le groupe relève que le projet de budget présentait un déficit de CHF 559'320.- lors de la présentation au Conseil municipal du 19 septembre dernier. Dès lors, les différentes commissions ont fait part de leurs intentions sur les différents projets politiques qui leur tenaient à cœur, ainsi que sur les économies réalisées, ces dernières s'avérant malheureusement assez faible, et ce malgré le travail effectué. D'un autre côté, il faut également relever l'effort du Conseil administratif, qui a procédé à différentes économies, notamment sur le redimensionnement du week-end musical et sur le projet d'accompagnement culturel au changement urbain. Suite aux annonces reçues depuis la présentation budgétaire, le déficit a pu se réduire de manière plus congrue puisque la révision du centime permet une amélioration de la fiscalité de CHF 227'000.- et que les revenus des gravières ont été augmentés de CHF 150'000.-. Le groupe PLR a également entendu le message du Conseil administratif qui, comme à l'accoutumée, désire ne pas réduire les prestations actuelles fournies à la population bernésienne, de même qu'il a la volonté de ne pas procéder à une hausse du centime additionnel. Fort de ce constat, le déficit présenté en commission des Finances des 30 et 31 octobre dernier s'élevait à CHF 67'646.-. Le groupe PLR, conscient du fait qu'il n'était pas pertinent de présenter un nouveau budget déficitaire (de surcroît ce dernier étant proche de l'équilibre), a fait des propositions de coupes momentanées, en proposant en particulier de manière consolidée et générale, une révision à la baisse des subventions pour un montant de CHF 31'500.- pour les subventions sportives, de CHF 4'000.- pour les subventions culturelles, de CHF 2'000.- pour les subventions de loisirs, et finalement de CHF 32'000.- s'agissant de l'allocation pour les actions d'aide à l'étranger. La proposition totalisant des économies globales de CHF 69'500.- n'a pas rencontré de majorité politique pour un budget légèrement bénéficiaire, rendant ainsi la présentation d'un plan quadriennal sans doute délicat.

Comme certains groupes politiques montrent ce soir la volonté de prendre le risque de ne pas trouver de solution pour résorber le déficit, le PLR ne l'acceptera pas et votera négativement ce budget. Il demandera le renvoi au Conseil administratif pour trouver des solutions afin de présenter à nouveau, dans une séance ultérieure, un budget 2018 bénéficiaire.

Finalement, le groupe PLR attire l'attention de tous sur le fait que le budget 2018 prend en considération un revenu particulier de CHF 1'200'000.-, ce qui laisse augurer de débats passionnés lorsqu'il faudra trouver des économies aussi importantes pour combler les trous incommensurables que le développement démesuré de Bernex voulu par le Conseil d'Etat risque fortement d'impliquer, positionnant la commune dans le rouge pour une décennie, si ce n'est plus encore. Dans la continuité des années précédentes, le groupe PLR se permet de demander au Conseil administratif de ne pas augmenter les dépenses et recommande de veiller à ce que les coûts du personnel dans son ensemble ne prennent pas l'ascenseur, à ne pas augmenter les salaires pendant une période transitoire si nécessaire, voire à différer des engagements de postes. En effet, et comme déjà indiqué, le groupe PLR comprend les enjeux liés au grand développement de Bernex et l'engagement de postes supplémentaires pour faire

face aux pressions de l'Etat, mais il demande tout d'abord au Conseil administratif d'utiliser toutes les ressources au sein de l'administration communale avant de procéder à de futurs engagements.

Le groupe PLR enjoint également le Conseil administratif à analyser toutes les dépenses qui pourraient être diminuées. En ce sens, il y a lieu de demander au personnel communal dans son ensemble de faire preuve de rigueur dans les dépenses effectives qui seront réalisées en 2018 et d'initiatives et de propositions pour présenter des comptes 2018 équilibrés.

Le groupe PLR réitère sa demande visant à ce qu'un travail tout particulier soit réalisé lors de l'attribution des subventions aux différentes associations de la commune. En effet, dans les moments de difficultés transitoires, doivent également pouvoir être réduites. Cette situation ne change rien au fait que des subventions doivent être allouées et ce selon des critères de projets objectifs, documentés et justifiés par des éléments probants, en conformité en regard des besoins réels et des demandes des associations concernées.

Si les difficultés devaient perdurer pour l'exercice 2019, il va de soi pour le groupe PLR que d'autres coupes budgétaires seront inévitables. Afin de ne pas devoir les effectuer – ou du moins de les limiter au maximum –, le groupe considère qu'il n'est pas trop tard pour anticiper les besoins et les dépenses futures.

Le groupe PLR tient tout particulièrement à remercier le grand argentier, M. Vonlanthen, pour l'excellent travail accompli auprès de tous les représentants des 44 autres communes présentes à l'ACG, travail qui a conduit à l'acceptation par le Grand Conseil d'une meilleure répartition de la péréquation financières, à savoir 1% supplémentaire (0,5% sur deux ans) des communes riches en faveur des communes dites pauvres (et donc en faveur de la commune de Bernex). Ce n'est pas le moment de se dire que la bataille est gagnée, il ne s'agit que d'une petite victoire satisfaisante qui doit donner à M. Vonlanthen la volonté de continuer le combat pour le bien-être de la commune, la prochaine étape étant la modification de l'imposition de la fiscalité au lieu de domicile plutôt qu'au lieu de travail. C'est un travail titanesque mais le groupe PLR pense qu'il est nécessaire qu'il soit rapidement effectué et appuie cette démarche, relayée à travers l'ACG, car c'est le développement et le rayonnement futur de Bernex qui en dépendent.

Tenant compte de ce qui précède, le groupe PLR ne votera pas ce budget déficitaire, à moins que n'émerge d'autres solutions pour présenter un budget positif.

Le groupe PLR en profite pour remercier M. Vonlanthen, le Conseil administratif dans son ensemble, M. Gilodi, Chef du Service des Finances, ainsi que tous les responsables des services concernés et tout le personnel communal pour l'élaboration du budget 2018.

M. Gioria rappelle à son préopinant que ce n'est pas seulement à cause de certains partis que le budget est déficitaire ce soir, puisqu'il a cru comprendre que quelques voix au sein de son parti ont contribué à ce déficit.

M. Charbonnet est un peu sidéré. Il a senti auprès du groupe SOVE une focalisation de critiques sur un certain M. Vonlanthen. **M. Charbonnet** a eu l'impression que les autres Conseillers administratifs ne servaient à rien dans l'établissement du budget alors qu'il lui semble qu'ils établissent également le budget présenté ensuite in corpore lors.

Il a été reproché au PLR d'avoir des perspectives froidement mathématiques, voire de l'épicerie, il n'en reste pas moins que les chiffres sont les chiffres et qu'un budget est dans le rouge ou il ne l'est pas. Plus hallucinant encore, on plombe un budget en rajoutant une ligne qui ne servira à rien, et donc purement mathématique et on ne peut plus abstraite, par

conséquent en dehors de toute réalité budgétaire. **M. Charbonnet** est désolé, mais il est sidéré. L'éventuelle excuse qu'il pourrait trouver à cela serait que les partis en question appliquent effectivement le discours de critique générale d'un système au sein du Conseil municipal.

M. Friedli ne comprend pas du tout la sidération de M. Charbonnet. Comme il l'a bien dit, il s'agit effectivement d'une critique du système, mais en l'occurrence ce ne sont que des chiffres et si cette dépense ne doit pas être faite elle ne le sera pas, cela ne changera donc rien aux comptes. Le budget c'est très bien, mais ce qui compte au final ce sont les comptes. **M. Friedli** ne comprend pas cette focalisation obsessionnelle sur un budget qui ne doit pas être dans le rouge. Si cela rassure certains, qu'ils imaginent simplement que cet argent n'est mathématiquement pas là.

M. Huguenin précise, puisque le Conseil administratif a été interpellé, qu'il est usuel entre les Conseillers administratifs que chacun prenne la parole sur leurs dicastères respectifs. Le dicastère des Finances et du budget étant celui du Maire actuel, c'est donc lui qui a pris la parole. **M. Huguenin** et Mme Antille se gardent bien d'intervenir dans les dicastères qui ne sont pas les leurs, il s'agit là d'un principe de bonne gestion, et ils en attendent de même de la part de M. Vonlanthen, ce qui est évidemment le cas. Il s'agit donc du budget du Conseil administratif, puis ce sera celui du Conseil municipal et enfin celui de tous-tes les Bernésien.ne.s.

M. Huguenin relève qu'il a été tout à l'heure question de coup de théâtre, il pense pour sa part que tout cela a versé vers de la comédie dramatique

La Présidente rappelle à M. Friedli que le budget fait partie des attributions du Conseil municipal. Le Conseil municipal a l'obligation de présenter des plans quadriennaux lorsque le budget n'est pas équilibré, et ce afin de répondre aux exigences légales. Ce n'est donc pas uniquement de faire « joujou » que le Conseil municipal vote ou non un budget déficitaire.

M. Charbonnet note que la Présidente vient d'expliquer ce qu'il voulait dire. Il remercie M. Huguenin pour cette information, même si elle ne lui a rien appris puisqu'il était évident qu'il participait. Cela étant dit, l'Etat devrait donner l'exemple : si, dans un budget familial, il était possible d'aller dans le rouge parce que l'on n'en a rien à faire, ce n'est pas un exemple à donner. **M. Charbonnet** souligne que la politique du PLR est bien de ne pas avoir de budget dans le rouge.

M. Gioria demande s'il est possible de réveiller le représentant de l'UDC, qui est endormi à sa place.

La Présidente rappelle que le Conseil municipal est en train de discuter du budget et non de l'attitude des gens. Elle remercie donc M. Gioria de faire preuve d'un peu de politesse et lui redonne la parole s'il a quelque chose à dire sur le budget.

M. Gioria va prendre la parole sur le budget mais il signale tout de même que la politesse, lorsque l'on fait partie d'un cénacle, est d'y participer – **M. Gioria** n'a pas l'impression que l'on participe lorsque l'on dort. S'il veut bien accepter ses excuses, **M. Gioria** les lui

présente, mais il trouve tout de même « un peu fort de café » que l'on arrive à de telles situations.

Concernant le budget, si **M. Gioria** partage l'avis de M. Charbonnet sur la ligne qui ne servira à rien, il ne peut tout de même pas cautionner le fait que l'on voie des Conseillers municipaux papillonner à gauche et à droite pour essayer absolument de trouver n'importe où et n'importe comment des sommes à économiser. Faire preuve de responsabilité c'est aussi, lorsque l'on veut faire des coupes budgétaires, d'arriver à les argumenter. Cela a été fait jusqu'à la semaine passée en commission des Finances, mais ce soir c'est un peu fort de faire de l'épicerie et de se permettre de dire que tel ou tel poste n'est pas forcément nécessaire. C'est un peu léger, malgré toute l'amitié qu'il porte à M. Charbonnet.

M. Bisol aimerait dire que les propos tenus à son égard par le représentant PDC sont mal placés car ces discussions sont stériles, elles auraient pu avoir lieu en commission, et aujourd'hui la situation est intenable. Tous savent que le budget doit être plus ou moins équilibré, mais rien n'a été fait en commission et l'on a dormi.

M. Charbonnet ne comprend pas la critique de M. Gioria. Pour sa part, il estime avoir le droit de se lever pour aller parler à l'un de ses collègues, et il espère que c'est encore le cas dans une enceinte de Conseil municipal. S'agissant des amendements proposés à la suite d'un amendement qui n'était pas nécessairement attendu, c'est plutôt faire preuve de réactivité et de vitesse de réflexion que de trouver des diminutions de dépenses pour retrouver un budget équilibré. **M. Charbonnet** signale en outre que la quasi-totalité des amendements proposés sont dans la droite ligne de ce qui a été mentionné dans le rapport de minorité tout en rajoutant, d'un point de vue purement comptable, une recette liée à une charge supplémentaire. **M. Charbonnet** ne voit pas le problème à ce niveau.

M. Sierro souhaite répondre à M. Gioria : il ne s'agit pas de supprimer un poste. Un poste a justement été créé et il faut le conserver, mais il y a des honoraires de conseil qui ne sont pas nécessaires en contrepartie de ce poste. Il s'agit de bon sens, et il faut faire preuve ce soir d'un peu de responsabilité.

M. Huguenin est navré d'intervenir à ce stade mais un propos malheureux a été prononcé. **M. Huguenin** a répondu à l'interrogation de M. Charbonnet, visiblement ce dernier n'en a rien appris, **M. Huguenin** en est désolé pour lui. Si ce budget est établi par le Conseil administratif, c'est que les lignes qui y figurent, et notamment les CHF 5'000.- de la ligne 7301 / 31320, servent à quelque chose et ne sont pas inutiles. Il n'est pas de la volonté du Conseil administratif de mettre au budget des montants qui ne servent à rien. **M. Huguenin** s'inscrit donc en faux avec les propos qui ont été avancés par M. Sierro. Si d'aventure le Conseil administratif ne devait pas avoir besoin de les dépenser, il ne les dépensera pas.

M. Sierro répond à M. Huguenin qu'effectivement, il y a de la marge sur ce poste, comme il y en a sur d'autres, et comme cette année le Conseil municipal ne veut pas faire l'effort, **M. Sierro** peut garantir que l'an prochain l'effort sera fait partout.

c) **Vote du budget 2018**

M. Sierro annonce que le PLR propose le renvoi du budget 2018 au Conseil administratif, afin que ce dernier puisse trouver une solution pour le mener à l'équilibre.

M. Gioria demande une suspension de séance afin que les Conseillers municipaux puissent se consulter.

La Présidente suspend la séance à 22h02. La séance reprend à 22h11.

La Présidente lance le vote sur la demande de renvoi du budget 2018 au Conseil administratif.

- **Le renvoi du budget 2018 au Conseil administratif est refusé par 13 voix contre et 8 voix pour (pas d'abstention).**

M. Sierro annonce que le groupe PLR demande le vote nominatif pour le vote du budget 2018.

M. Bisol demande que le groupe politique soit également mentionné, parce que la population aimerait le savoir.

La Présidente et plusieurs Conseillers municipaux s'opposent à la mention du groupe politique. Il s'agira d'un vote nominatif uniquement, les gens savent qui appartient à quel parti.

M. Charbonnet note que, selon le règlement, le vote nominatif peut avoir lieu à la demande de trois membres du Conseil municipal.

M. Gioria soutient la demande de vote nominatif.

M. Perrier soutien la demande de vote nominatif.

Mme Graf soutient cette demande également.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance lit la délibération et lance le vote sur le budget 2018.

Vote nominatif :

BAUD André	accepte
BAUMANN Karl-Anton	refuse

BERNDT Véronique	refuse
BISOL Walter	refuse et demande que l'on signale qu'il est UDC.
CHARBONNET Benoît	refuse
DEMIERRE Eliane	accepte
DUBOIS Alain	accepte
FRIEDLI Aurélie	accepte
FRIEDLI Jacques	accepte
GIORIA Luc	accepte
GRAF Marie-Laure	accepte
HEGELBACH Michel	accepte
JORDI Pierre	accepte
KUNZ Laurence	accepte
MARCONI Sandra	accepte
MERCIER Philippe	refuse
NOVELLE DAMOND Christine	accepte
PAHUD Katia	refuse
PERRIER Christian	refuse
SIERRO Ivan	refuse
ZUFFEREY Guillaume	accepte

Délibération :

- vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 31'806'366.- aux charges et de CHF 31'788'920.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 17'446.-,
- attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF – 17'446.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,
- attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'189'607.-,
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 48 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 11'997'920.- aux dépenses et de CHF 2'624'707.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 9'373'213.-,
- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'189'607.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 5'183'606.-,
- vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 6 novembre 2017,

- vu les articles 30, al. 1, lettres a, b, g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, 8 non (21 votants)

- 1) D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de CHF 31'806'366.- aux charges et de CHF 31'788'920.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 17'446.-
Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 17'446.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
- 2) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 48 centimes.
- 3) De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 à 100 centimes.
- 4) D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de CHF 5'183'606.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 5) D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

d) Vote de de la contribution au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

La Présidente donne lecture de la délibération puis ouvre la discussion sur la contribution au FIDU.

Mme Kunz annonce que le groupe PDC votera favorablement ce crédit de CHF 390'300.-. Il va sans dire que, dès que des logements se feront à Bernex, la commune bénéficiera aussi d'un complément de versement prévu dans le cadre du Grand projet, et la commune se doit de participer à ce fonds.

M. Bisol annonce que le groupe UDC refusera cette demande crédit, car actuellement le Conseil d'État n'est pas fiable. Aujourd'hui, le Conseil d'État fait à chaque fois des variations importantes des projets PLQ que l'on soumet à la population. On ne sait donc jamais où l'on en est, cela varie systématiquement sans que la population puisse en prendre connaissance. **M. Bisol** pense que le Conseil d'État prend la population en otage et qu'il faut refuser ce

FIDU, qui n'est qu'une « rigolade », une plaisanterie, et aussi un mépris pour certains habitants du canton.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote.

Délibération :

- vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,
- considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,
- vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,
- vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,
- vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,
- vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),
- considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes,
- attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement,
- vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,

- considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,
- vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,
- vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,
- vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017,
- conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 20 oui et 1 non (21 votants)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 390'300.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.

e) **Vote du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2018**

La Présidente donne lecture de la délibération puis lance le vote.

Délibération :

- vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à CHF 30.-

7. Propositions du Conseil administratif :

a) Statuts ORPC : adoption

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité du 23 octobre 2017 :**

M. Mercier donne lecture du rapport de la commission « Economie et Sécurité » (Annexe 3)

- **Projet de délibération**

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu la nécessité d'actualiser et de mettre en conformité les statuts de l'organisation régionale de la protection civile de la Champagne (ORPC Champagne), datant de 1994,
- Vu la volonté de toutes les parties formant cette organisation à effectuer cette tâche, rendue nécessaire par les évolutions de normes et de directives,
- Vu les statuts de l'organisation régionale de la protection civile de la Champagne ainsi terminées en novembre 2016 quant au fond et très légèrement modifiés sur la forme en avril et septembre 2017,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité » du 23 octobre 2017,

- Vu les articles 30, al. 1, lettre u et 52, al. 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts de l'organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC Champagne) selon version du 26 septembre 2017, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
 2. De subordonner cette délibération à l'acceptation des délibérations similaires prises par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral, membres de l'organisation.
 3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.
- a) **Demande définitive 110799-3 : construction d'un immeuble de logements – parking souterrain, sis 8, route de Pré-Marais à Bernex – Demandes de dérogations (art. 4 IUS, art. 6 parking, art. 12.2 décrochement en plan et altitude)**
- **Rapport de la commission Aménagement et Infrastructures du 16 octobre 2017**

M. Baumann donne lecture du rapport de la commission « Aménagement et Infrastructures » (Annexe 4).

La Présidente ouvre la discussion sur ces demandes de dérogation.

Mme Kunz rappelle que le groupe PDC s'abstiendra une nouvelle fois sur les demandes des dérogations qui concernent ce point de l'ordre du jour comme lors des précédents votes sur de telles demandes. Depuis le mois de février 2016, le groupe PDC maintient sa position aussi bien au niveau des commissions qu'en séance plénière, sur tous les objets qui sont soumis à dérogation au Règlement des constructions des villages de Bernex et Lully, tant au niveau des toits plats, des parkings que de l'IUS. Datant des années 1980, ces règlements ne répondent plus aux critères de développements actuels d'autant plus que les dérogations octroyées ne sont que des préavis et qu'elles sont soumises aux lois cantonales qui priment sur les règlements communaux.

La position du PDC sera la même tant que les discussions sur la pertinence du maintien desdits règlements n'auront pas été finalisées en commission.

Mme Marconi indique que, pour les mêmes raisons que le groupe PDC, le groupe SOVE s'abstiendra également sur ces demandes de dérogation.

M. Bisol est actuellement interpellé par le fait que des groupes politiques s'abstiennent sur le choix politique de développer une commune. Les deux groupes politiques qui s'abstiennent sont majoritaires, **M. Bisol** se demande pourquoi ils n'ont jamais apporté cette modification de règlement en commission.

La Présidente rappelle à M. Bisol qu'il s'agit d'une discussion sur les demandes de dérogation.

M. Bisol pense que les groupes doivent prendre des décisions politiques, et s'abstenir n'en est pas une. Ils ne remplissent pas leur devoir de politiciens comme ils aiment à le prétendre. **M. Bisol** refuse, il sait pourquoi et il peut même motiver sa décision. Il est inadmissible de s'abstenir sur ces sujets et d'être d'accord de développer le Grand Bernex. **M. Bisol** ne comprend plus.

M. Huguenin note que son orthodoxie financière l'oblige à rappeler que les 14 logements de ce projet rapporteront à la commune CHF 98'000.-.

- **Projets de délibérations**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur chaque délibération.

Délibérations :

IUS :

- Vu la demande d'autorisation définitive No DD 110799-3 déposée le 20.09.2017 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, 13/20 SA, M. Claude Terrier, mandataire P. REYNAUD & P. GAILLARD, M. Philippe GAILLARD architecte, pour la parcelle No 2613, fe 27 de la Commune de Bernex sise 8, route de Pré-Marais à Bernex, pour la construction d'un immeuble de logements, parking souterrain et abattage d'arbres
- Vu le règlement de construction du village de Bernex de 1980 et son article 4, qui fixe un indice d'utilisation du sol maximal de 0.4 dans la zone de construction
- Vu le rapport de la commission « AI – Aménagement et Infrastructures » du 16 octobre 2017
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre s) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

Par 1 oui, 7 non et 13 abstentions (21 votants)

De refuser l'octroi d'une dérogation au rapport de surface avec un nouvel indice d'utilisation au sol de 0.71 au lieu de 0.4 correspondant à la zone de construction.

Pour la construction d'un immeuble de logements, parking souterrain et abattage d'arbres, selon la demande d'autorisation définitive No DD 110799-3 déposée le 20.09.2017 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, 13/20 SA, M.

Claude Terrier, mandataire P. REYNAUD & P. GAILLARD, M. Philippe GAILLARD architecte, pour la parcelle No 2613, fe 27 de la Commune de Bernex sise 8 route de Pré-Marais à Bernex.

Places de parking :

- vu la demande d'autorisation définitive No DD 110799-3 déposée le 20.09.2017 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, 13/20 SA, M. Claude Terrier, mandataire P. REYNAUD & P. GAILLARD, M. Philippe GAILLARD architecte, pour la parcelle No 2613, fe 27 de la Commune de Bernex sise 8 route de Pré-Marais à Bernex, pour la construction d'un immeuble de logements, parking souterrain et abattage d'arbres,
- vu le règlement de construction du village de Bernex de 1980 et son article 6, qui fixe l'obligation de prévoir suffisamment de places de parking (31 pour ce projet),
- vu le rapport de la commission « AI – Aménagement et Infrastructures » du 16 octobre 2017,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre s) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

Par 8 non, 13 abstentions (21 votants)

De refuser la création de 28 places de parking au lieu des 31 prévues dans le règlement communal.

Pour la construction d'un immeuble de logements, parking souterrain et abattage d'arbres, selon la demande d'autorisation définitive No DD 110799-3 déposée le 20.09.2017 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, 13/20 SA, M. Claude Terrier, mandataire P. REYNAUD & P. GAILLARD, M. Philippe GAILLARD architecte, pour la parcelle No 2613, fe 27 de la Commune de Bernex sise 8 route de Pré-Marais à Bernex.

Respect d'un décrochement en plan et en altitude :

- Vu la demande d'autorisation définitive No DD 110799-3 déposée le 20.09.2017 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, 13/20 SA, M. Claude Terrier, mandataire P. REYNAUD & P. GAILLARD, M. Philippe GAILLARD architecte, pour la parcelle No 2613, fe 27 de la Commune de Bernex sise 8, route de Pré-Marais à Bernex, pour la construction d'un immeuble de logements, parking souterrain et abattage d'arbres

- Vu le règlement d'aménagement de Bernex de 1980 et son article 12 al. 2 portant sur la nécessité de prévoir un décrochement en plan et en altitude pour toute construction dépassant 20 mètres de long
- Vu le rapport de la commission « AI – Aménagement et Infrastructures » du 16 octobre 2017
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre s) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

Par 8 non, 13 abstentions (21 votants)

De refuser l'octroi d'une dérogation à l'obligation de respecter un décrochement en plan et en altitude, sachant que le projet n'en prévoit pas.

Pour la construction d'un immeuble de logements, parking souterrain et abattage d'arbres, selon la demande d'autorisation définitive No DD 110799-3 déposée le 20.09.2017 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, 13/20 SA, M. Claude Terrier, mandataire P. REYNAUD & P. GAILLARD, M. Philippe GAILLARD architecte, pour la parcelle No 2613, fe 27 de la Commune de Bernex sise 8 route de Pré-Marais à Bernex.

b) Préavis communal sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre no 2016-01

- **Rapport de la commission Aménagement et Infrastructures du 14 octobre 2017**

M. Baumann donne lecture du rapport de la commission « Aménagement et Infrastructures » (Annexe 5).

La Présidente signale que cette résolution fait suite à un courrier du DETA du 12 juin 2017, lequel avait été communiqué aux Conseillers municipaux.

M. Bisol s'opposera à ce préavis, car pour une révision partielle, il devrait être possible de faire des propositions d'ajout ou de modifications, alors que le Conseiller administratif a expliqué que ce n'était pas possible. **M. Bisol** trouve cela surprenant car la commune est belle, pourquoi ne pas créer de nouveaux tronçons pédestres de randonnée ? **M. Bisol** trouve que la commune subit un diktat du Conseil d'État, qui impose comment réfléchir et comment gérer l'espace vital bernésien. **M. Bisol** ne peut pas l'accepter. **M. Bisol** est aussi inquiet du manque de réactivité des Conseillers municipaux face au Conseil d'État, le Conseil municipal se laisse malmener.

M. Huguenin est navré d'entendre ce soir que M. Bisol est malmené par des chemins pédestres. Il espère qu'il s'en remettra. Les révisions partielles, par principe même, ne concernent pas la totalité des chemins – la totalité des chemins sera évoquée lors d'une révision totale.

M. Huguenin souhaite ouvrir un peu plus la discussion en évoquant de manière claire à M. Bisol que la commune est toujours maîtresse de son territoire : si M. Bisol a des idées ou des suggestions pour des chemins pédestres – dans la Plaine de l'Aire par exemple –, il peut toujours en faire part en commission, où il trouvera certainement une oreille attentive de la part de ses collègues.

- **Résolution**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** fait lecture de la résolution et lance le vote.

RESOLUTION

Préavis communal sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre No 2016-01

En application de l'article 5, alinéa 3 de la Loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt) L 1 40, et conformément à la Loi sur l'administration des communes (LAC) B 605, article 30A, alinéa 1, lettre f, la Commune de Bernex a étudié le contenu de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre N°2016-01 contenant 3 propositions de nouveaux tracés liés au territoire communal :

Soit en détail :

- Objet 312 : tracé Aire-la-Ville – Chante-Merle
- Objet 315 : tracé Lully – Le Signal
- Objet 316 : tracé Pont de Lully – Pont des Marais

Conclusion

Au vu de l'analyse opérée par la commission Aménagement et Infrastructures et son rapport du 14 octobre 2017, le Conseil municipal de la Commune de Bernex ne formule aucune remarque spécifique quant aux propositions de tracés soumis à ce jour. Elle restera toutefois attentive à la réalisation de ces chemins à travers le temps. Le Conseil municipal attendra la révision complète du plan directeur des chemins de randonnée pédestre pour développer d'éventuelles demandes.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 20 oui, 1 non (21 votants)

de donner un préavis favorable à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre No 2016-01.

8. Proposition du Conseil municipal :

a) Motion du groupe SOVE : « Affectation du revenu des gravières pour alimenter une politique de rachats fonciers »

Mme Demierre indique que la motion porte sur la formalisation de la demande d'octroyer le revenu exceptionnel des gravières à l'achat foncier.

La Présidente ouvre le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est acceptée par 21 voix pour.**

Mme Demierre donne lecture de la motion (Annexe 6).

La Présidente ouvre la discussion.

M. Bisol aime beaucoup cette motion, qui rappelle qu'en décembre 2013, le Conseil municipal a accepté que ces revenus extraordinaires devaient servir à quelque chose, mais **M. Bisol** rend les Conseillers municipaux attentifs au fait qu'ils ont accepté un budget déficitaire et que les revenus engendrés par l'activité des gravières ont déjà été absorbés par les dépenses de ce budget. **M. Bisol** ne comprend plus car il lui semble que cette motion va à l'encontre de ce qui a été voté dans le budget. Cela manque de cohérence, il faut choisir. **M. Bisol** soutiendra cette motion, mais il faudra revenir avec des économies quelque part. Si cette motion devait entrer en vigueur en 2018, il faudrait trouver un boni de CHF 1,2 mio au budget d'exploitation.

Mme Demierre confirme que, comme le dit la motion, le groupe SOVE souhaite attribuer ce revenu à des achats fonciers. **Mme Demierre** ajoute que les motionnaires ont bien compris que, légalement, ces entrées doivent figurer au budget et qu'elles n'en sont pas sorties puisqu'il manque les mécanismes pour le faire. C'est justement ce que demande la motion. À partir du moment où il y aura ce mécanisme, c'est-à-dire dans le budget 2019, cela apparaîtra. La motion demande à ce que de manière claire, transparente et visible, cette somme soit ressortie du budget de fonctionnement, pour ne pas arriver à des débats sur l'équilibre véritable des comptes. Le but est donc de tout clarifier. Si la motion n'est pas acceptée, alors cet argent restera dans le budget de la commune et sera utilisé pour des dépenses courantes. Le groupe SOVE dit ici que ce n'est pas responsable, et il semblait qu'il y avait un consensus (qui n'a jamais vraiment été formalisé) sur cette question.

M. Sierro indique que le groupe PLR a une question pour la motionnaire. Il est question des statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement et pas de la Fondation pour l'Artisanat : s'agit-il d'une erreur ou d'un oubli volontaire ?

Mme Demierre indique qu'il semblait plus logique d'attribuer ces montants à la Fondation pour le logement parce que c'est elle qui est responsable des achats fonciers. Sur le mécanisme, l'invite est ouverte. S'il s'avère que, pour la solution technique, une autre Fondation doit ou peut être impliquée, cela ne pose pas de problème. Il s'agit plutôt d'une proposition, d'une piste à affiner, sachant que la mise en œuvre du mécanisme est du ressort du Conseil administratif. L'idée est vraiment que cet argent puisse ressortir du budget pour que les choses soient claires, avec un mécanisme validé et légal.

M. Sierro indique qu'au vu de ces éléments, le groupe PLR suivra la motion, non sans clarifier un point : pour ne pas prendre de risque, il faut aussi que la Fondation pour l'Artisanat soit impliquée car il ne faut pas se limiter au logement, surtout lorsque l'on sait que la zone artisanale va être déplacée.

M. Bisol aimerait des clarifications : si l'on attribue ces revenus extraordinaires à des biens-fonds, cela provoquera un déficit budgétaire absolument énorme. Le Conseil municipal est-il d'accord, dès lors, de revoir les dépenses dans le futur alors que pour l'heure il le refuse totalement ? **M. Bisol** s'inquiète du grand déficit qui va découler de la sortie de ces revenus extraordinaires du budget, alors même que les Conseillers municipaux ne veulent pas faire d'efforts ne serait-ce que pour analyser et voir si l'on peut faire des économies, même substantielles. Si ce n'est pas le cas, il faudra refuser cette proposition, qui est pourtant très bonne. D'ailleurs tout le monde l'a voté en décembre 2013.

Mme Demierre ne répondra même pas aux remarques selon lesquelles le travail sur le budget n'aurait pas été fait, M. Bisol sait ce qu'elle en pense. Elle invite tout de même M. Bisol à relire l'intervention de Mme Friedli quant au geste politique d'accepter ou pas un déficit. Ce que le groupe demande, c'est que les choses soient claires : si tout le monde est d'accord que le revenu exceptionnel des gravières ne doit pas servir à des dépenses courantes – car cela ne semble pas responsable –, il est bon de le dire, de le marquer, et de travailler en conséquence. Si le budget que présente le Conseil administratif en 2019 a un déficit équivalent au revenu des gravières, il faudra en discuter à ce moment-là, mais au moins les choses auront été posées. Il n'est pas possible d'affirmer d'un côté que le revenu des gravières ne peut être utilisé pour les dépenses courantes sans les ressortir du budget d'une façon ou d'une autre. Ce n'est ni honnête, ni responsable. Il faut faire face à la situation, il s'agit d'une décision politique que de ne pas couper dans les prestations, mais il faut signaler que la commune n'a pas les moyens de faire face aux coûts que le développement implique. Il faut que cela soit politiquement exprimé par un déficit, cela peut plaire ou pas, mais il faut être transparents et c'est le but de cette motion.

M. Gioria annonce que le PDC suivra la proposition, avec l'ajout proposé par M. Sierro, car c'est une bonne chose que les deux fondations soient concernées. Cela étant dit, **M. Gioria** s'attend déjà, puisque cette question a été posée plusieurs fois en commission et même en plénière, à ce que le Conseil administratif réponde que ce n'est pas possible au niveau juridique. Le groupe PDC ne se contentera pas de cette réponse et aimerait, si la motion est acceptée, qu'un avis de droit soit émis sur la question pour dire clairement si oui ou non cette somme peut être reversée aux deux fondations.

M. Vonlanthen indique qu'un avis de droit ne sera pas nécessaire puisque des dotations de la commune vers les fondations ont déjà été faites, notamment pour la Ferme Pailly. Il s'agit d'un transfert d'actifs, et pas une charge budgétaire. Cela signifie que lorsque 2 millions venant de l'exploitation des gravières rentrent dans la caisse de la commune, cela va sur un compte. Si un transfert d'actifs est décidé par la commune envers une fondation, on procède à un transfert de fonds qui n'impactera pas le budget car ce n'est pas une charge. Cela n'aggrave donc pas le budget dans un sens ni dans un autre.

M. Sierro souhaite apporter une précision terminologique, car le terme « revenu extraordinaire » a à plusieurs reprises été utilisé pour les gravières, alors qu'il s'agit en fait d'un *revenu particulier*, ce n'est pas la même chose. Un revenu extraordinaire n'a lieu que sur une année, alors que celui-ci est pérenne mais limité dans le temps. Suite à l'intervention de M. Gioria, **M. Sierro** réitère sa demande de rajouter la Fondation pour l'Artisanat à la motion afin que les deux y figurent.

Mme Demierre note qu'aucune des deux fondations ne figure dans l'invite et qu'il s'agit d'une volonté. En effet, comme vient de l'expliquer M. Vonlanthen, il faut trouver un mécanisme pour que le transfert apparaisse, et peut-être que le Conseil administratif trouvera un autre mécanisme que de passer par les fondations. **Mme Demierre** a donc donné la Fondation pour le Logement seulement à titre d'exemple dans l'exposé des motifs – peut-être a-t-elle encore le droit de les modifier si cela a vraiment un sens. Si quelqu'un souhaite faire un amendement pour rajouter les fondations dans les invites cela ne pose aucun problème, mais **Mme Demierre** ne l'a pas fait à dessein car elle n'a pas les compétences suffisantes pour trouver le bon mécanisme. Il s'agissait d'une piste.

La Présidente passe officiellement la parole à la Vice-Présidente pour la gestion des débats car elle souhaite intervenir. **Mme Chassot** se rappelle avoir fait une demande de modification dans la première partie d'une motion et cela avait provoqué un tollé dans l'assemblée, signalant que seule la motion peut être amendée. **Mme Chassot** serait d'avis de dire que le Conseil municipal a pris acte que les deux fondations seraient concernées par ces allocations pour leur permettre d'investir dans des biens-fonds.

La Vice-Présidente rend la parole à Mme Chassot pour la gestion des débats.

M. Gioria pense qu'effectivement le Conseil administratif a entendu le message et que l'on peut lui faire confiance. Dans ce débat de spécialiste, **M. Gioria** souhaite poser une question de « béotien » : serait-il imaginable, par une modification de la convention avec les graviéristes, que l'argent ne passe pas par la commune et soit directement versé aux deux fondations ? Ce pourrait être une solution à creuser.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lit la motion et lance le vote.

- **La motion est acceptée à l'unanimité (21 voix pour).**

9. Proposition de la commission « CCM – Culture, Communication et Manifestations » :

a) Résolution – CCM CM « Ferme Agro-urbaine »

Mme Marconi donne lecture de la résolution (Annexe 7).

La Présidente lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est acceptée par 20 voix pour et 1 voix contre.**

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Demierre indique que le groupe SOVE souhaiterait proposer un amendement à cette résolution, sachant que le projet de ferme urbaine implique différents partenaires, dont les agriculteurs qui sont aussi impliqués dans la mise en place de ce projet et l'exploitation par la suite. Le groupe SOVE propose donc un amendement comme suit : *La commission « CCM - Culture, Communication et Manifestations » invite le Conseil administratif à négocier auprès de l'Etat et des agriculteurs partenaires du projet, dans le cadre de l'éventuelle construction de la ferme agro-urbaine (...).* »

La Présidente lance la discussion sur l'amendement.

M. Gioria est un peu étonné de cet amendement car les agriculteurs sont partenaires certes, mais ils sont surtout jouisseurs du site. Par conséquent, il n'est pas certains qu'il est adéquat de les mettre déjà dans la discussion. D'un autre côté, cela pourrait être habile, mais il ne faut pas espérer qu'ils investissent dans le projet – c'est d'ailleurs ce qui inquiétait certains commissaires, qui estimaient que les agriculteurs n'accepteraient qu'une petite salle pour inviter une ou deux classes et c'est tout. **M. Gioria** a cru comprendre que ce qui les intéressait surtout était le magasin, et qu'il n'est toujours pas très clair qu'il y a une idée pédagogique derrière le projet. Pour avoir fréquenté plusieurs fermes agro-urbaines destinées aux enfants, on peut voir qu'il y a tout et son contraire. Le groupe PDC laisse la liberté de vote, mais **M. Gioria** ne votera pas cet amendement.

Mme Demierre note que les agriculteurs sont déjà impliqués à ce stade du projet. Il n'est pas vrai de dire qu'ils n'investissent pas puisqu'ils sont responsables de l'exploitation et qu'un plan financier les implique. **Mme Demierre** n'est pas d'accord de modifier un projet monté avec eux sans vouloir les inclure, cette démarche n'est pas correcte : si l'on ne veut pas d'une ferme, il faut le dire clairement et pas seulement essayer de détourner les choses.

M. Huguenin propose, au vu de l'heure tardive, que cette motion soit étudiée le plus vite possible en commission commune entre la « DES » et la « CCM », avec tous les intervenants concernés. Cela évitera des débats qui devront de toute façon être refaits dans un autre cercle.

M. Gioria indique que si le Conseil administratif donne l'assurance que le fait de reporter encore le débat ne changera rien à la capacité du Conseil municipal à donner son avis et à intervenir, il s'en remet au Président de la commission, qui était unanime sur cette motion.

M. Bisol rappelle que Mme Demierre a clairement relevé que si l'on était contre ce projet de ferme urbaine il fallait le dire. Aujourd'hui, **M. Bisol** n'en veut point parce que rien n'est clair, tant pour ce qui concerne le parc que le reste. On ne sait pas comment va se développer l'autoroute.

La Présidente demande à M. Bisol de ne pas dévier de l'amendement, l'autoroute n'est pas la question.

Mme Demierre veut bien mettre son amendement en suspens et proposer formellement le renvoi en commissions « CCM » et « DES » conjointes. Si le renvoi en commission est refusé, elle remettra son amendement en discussion.

M. Gioria signale qu'une commissaire qui y est allé sur place lui indique qu'ils ont annoncé avoir lancé l'autorisation de construire. **M. Gioria** est donc un peu inquiet. Il s'agit d'un beau projet qui vient de l'idée de plusieurs jeunes de la commune et qui pourrait être un lieu particulier.

M. Charbonnet rejoint M. Gioria car le vrai souci, déjà à l'époque, était la rapidité du dépôt de la motion. Il semblerait que les autorisations de construire sont sur le point d'être déposées, et si le Conseil administratif garantit que le Conseil municipal a encore le temps de faire quelque chose avant ses étapes procédurales très importantes, **M. Charbonnet**, en tant que Conseiller municipal, veut bien en reparler en commission « CCM », sachant que la position de celle-ci sera la même, sinon, non.

M. Huguenin explique que tout dépôt d'autorisation est déclenché par une demande de crédit puisque la construction de la ferme sera à la charge de la commune. Il va de soi que, tant que le Conseil municipal ne vote pas une demande de crédit pour cela, il n'y aura pas de demande d'autorisation déposée. Les plans sont déjà bien établis, mais il existe encore une latitude pour changer les choses et il est tout à fait imaginable de réunir tous les partenaires dans une séance de commission commune au mois de décembre.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote sur le renvoi en commission élargie « DES » et « CCM ».

- **Le renvoi de la résolution est accepté à l'unanimité (21 voix pour).**

10. Questions

La Présidente rappelle les art. 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions écrites ou orales. Celles-ci doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées, et sont à poser au Conseil administratif. Si les questions sont écrites, elles doivent être remises à la Présidence du Conseil dûment signées ; les réponses peuvent être données ce soir ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions, ni sur les réponses.

M. Perrier rappelle que, le 19 décembre, il a demandé par question orale au Conseiller administratif Huguenin pourquoi les panneaux solaires du Club House du tennis ont subitement été recouverts, sans qu'à sa connaissance le gérant n'en ait été averti. Le magistrat

a répondu qu'une réponse écrite serait rendue à **M. Perrier** dans les délais impartis. Or, comme Sœur Anne, **M. Perrier** ne voit toujours rien venir, mais il ose espérer que le délai imparti n'est pas pour fin 2025.

M. Huguenin a indiqué par erreur au Conseiller municipal Christian Perrier qu'il lui répondrait par écrit, mais la forme veut que la réponse écrite lui ait été apportée lors du Conseil municipal qui suit la pose de sa question – qui n'était sauf erreur pas en décembre mais en juin. M. Vonlanthen lui a en fait répondu dans les communications du Conseil administratif.

M. Huguenin précise que la faille technique de ces panneaux a été trouvée, il y avait en effet un risque majeur que ces panneaux s'enflamment. La société a indiqué que si les panneaux n'étaient pas recouverts, le BTC pouvait brûler. Vu les débats que la rénovation du BTC a provoqués dans cet hémicycle, **M. Huguenin** ne voulait pas qu'elle puisse être réduite à néant. **M. Huguenin** indique que des réparations seront effectuées dans les mois à venir – plutôt au printemps – et qu'une compensation financière sera octroyée à la commune par mois et par panneau. Les gérants n'ont pas été informés de cette mise sous bâche – ils auraient dû l'être, **M. Huguenin** le reconnaît et veut bien faire amende honorable –, toutefois cela ne perturbe pas l'exploitation du bâtiment en termes de gérance.

Mme Friedli a lu hier sur le site de Genève qu'une convention spécifique aux mesures de transports complémentaires à celle prévue initialement avait été signée pour le développement des Cherpines. **Mme Friedli** aimerait savoir si une telle convention, entre l'Etat et la commune, serait envisageable pour les transports complémentaires dont celle-ci aura besoin de manière générale.

M. Huguenin explique que certaines conventions entre l'Etat et les communes sont restées fameuses dans l'histoire, comme celle entre l'Etat et Carouge pour le déplacement du Bureau des Autos, qui est échue depuis 3 ans et qui devait donner lieu à des compensations financières pour la commune de Carouge. La convention entre deux partenaires publics présente parfois certaines failles en matière de droit administratif public. L'annonce de convention sera faite demain à Plan-les-Ouates, **M. Huguenin** espère pouvoir s'y rendre pour en prendre connaissance. L'idée d'un partenariat figé semble intéressante puisqu'à la lecture de ce communiqué de presse, il a constaté l'intégration des volets de mobilité avant l'arrivée des nouveaux habitants, ce qui rejoint l'ensemble des préavis que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont donné ces deux dernières années, que ce soit dans le PDQ, dans la modification de zone ou dans le préavis positif majoritaire sur le PLQ. Il a chaque fois été rappelé que les infrastructures de mobilité étaient des incontournables. Une convention peut être intéressante à négocier pour les étapes futures, c'est un débat qui pourra être amené en commission « Aménagement et Infrastructures ».

M. Gioria aimerait remercier le Conseil administratif pour sa réponse sur le prix de la brochure de la FGC. Malheureusement, **M. Gioria** a dû mal s'exprimer : s'il est effectivement intéressant de savoir combien la commune a payé pour cette magnifique brochure, il voudrait surtout savoir combien elle a coûté effectivement à la fédération elle-même. Plus que le fait que la commune paie un élément supplémentaire – ce n'est autre qu'un rallongement de la subvention, il est intéressant de savoir comment la fédération utilise ses fonds.

11. Informations

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'informations générales, que l'on ne pose pas de question et que les informations ne sont pas débattues.

Gilbert VONLANTHEN

Annonce que le Goûter des Aînés aura lieu le samedi 18 novembre 2017 à la salle communale de Luchepelet, dès 16h00.

Guylaine ANTILLE

Exercice d'intervention et inspection 2017 de la compagnie CRI 201

Au mois de septembre dernier, le CRI 201 a effectué un exercice d'intervention et a fait l'objet d'une inspection (dont on n'a pas encore le retour). Des reflets de l'exercice ont été diffusés sur Léman Bleu. Il s'agissait d'une opération commune avec les compagnies de la Champagne (de Chancy à Bernex), qui se déroule chaque année et dont le but est d'apprendre à se connaître et à travailler de manière identique. Au cours de cet exercice, un petit concours amical est organisé entre les compagnies, et, pour la quatrième année consécutive, Bernex est arrivé premier.

En ce qui concerne l'inspection et dans l'attente du rapport officiel de l'inspecteur cantonal de l'OCPPAM, le Lt Froidevaux, officier responsable de l'instruction, a indiqué que les efforts de formation du CRI 201 portent leurs fruits. Un saut qualitatif a été constaté par tous les intervenants, à leur grande satisfaction. Les efforts entrepris ne doivent toutefois pas se relâcher. En effet, en raison du départ prévu de pompiers confirmés et de l'arrivée de nouvelles recrues, le CRI 201 doit maintenir ses efforts et poursuivre sa consolidation.

ACTIVITÉS CULTURELLES COMMUNALES

- **Galerie « Aux Portes de la Champagne »**
L'exposition d'André Hominal du 10 au 26 novembre
Une visite guidée commentée aura lieu le samedi 18 novembre à 11h00.
- **Concours littéraire « Prix de l'Aire »**
Le thème de l'édition 2018 est « Le vent se lève... »
La remise des textes est prévue au 5 mars 2018, et les règlements et fiche d'inscription sont à disposition auprès des Mairies de Bernex et Confignon, ainsi que sur les sites communaux. Une information dans les journaux communaux aura également lieu.
- **Marché de Noël des Artisans de Bernex**
Le marché aura lieu le dimanche 26 novembre de 10h à 17h, Place du Vieux-Lully.
- **Mercredi du conte**
Mercredi 29 novembre à 15h30 à la Galerie Aux Portes de la Champagne sera joué « Brunslis et les lutins », par le théâtre Couleurs d'Ombres.

- **Les « Amuse-Bouches »**
Un spectacle de Flamenco par le Trio de La Cueva Flamenca aura lieu le **vendredi 1^{er} décembre à 19h**. L'apéro est offert à 19h00 et le spectacle se tiendra à 19h30.
- **Petit Black Movie**
Mercredi 16 novembre à 15h00
Galerie « Aux Portes de la Champagne

Cyril HUGUENIN

Patinoire de Bernex

Cette installation très appréciée sera en fonction dès le 17 novembre et jusqu'au 25 février 2018. L'inauguration aura lieu vendredi 17 novembre dès 18h00 pour la soirée d'ouverture, en présence du Genève Servette Hockey Club.

Les dimensions de cette patinoire sont de 34 mètres sur 22,5 mètres, pour une surface totale de 765 m², soit légèrement plus que d'autres patinoires provisoires ailleurs dans le canton.

Le coût de la patinoire lors de la saison dernière s'est élevé à CHF 206'985.80 tout compris (location patinoire, surfaceuse, patins, autres frais employés, électricien, soirée musique, procédure AIMP, tracteur, flyers et affiches, eau et électricité). Les revenus sponsors, location des patins, privatisations se montent à CHF 13'368.-. Le budget fixé entre les exercices 2016 et 2017 était de CHF 227'000.- pour cette patinoire : le coût étant de CHF 206'985.80, cette patinoire a coûté 10% de moins que ce qui était inscrit au budget, mais surtout, au-delà des chiffres, elle fait le plaisir des Bernésien.e.s dont chacun fera certainement partie cette saison hivernale.

M. Bisol informe l'assemblée qu'une question urgente écrite 679A a été déposée au Secrétariat du Grand Conseil par un député UDC au Grand Conseil concernant le boulevard des Abarois. Le député se demandait ce qu'il en était de ce boulevard, sachant qu'une lettre a été envoyée au Conseil d'État et à Mme Leuthard à Berne. La réponse du Conseil d'État est surprenante car il fait fi de cette lettre et de la volonté des propriétaires de céder leur terrain pour construire ce boulevard des Abarois.

M. Bisol informe l'assemblée que le Tribunal fédéral a rendu un arrêté le 28 août 2017. **M. Bisol** a souvent demandé à voir les pièces comptables de la commune et l'arrêté lui donne raison car il permet la consultation des pièces de la Mairie par tous les habitants, il n'y a pas de restriction. **M. Bisol** ira donc voir les pièces comptables de la Mairie afin d'éclaircir certains doutes qu'il a sur les dépenses.

Mme Antille indique qu'elle a elle aussi une information concernant la question écrite du député au Grand Conseil car l'interprétation quelque peu fantaisiste du Conseiller municipal Bisol l'invite à donner la réponse du Conseil d'État au député, qu'elle lit in extenso : *Le boulevard des Abarois est une mesure phare du projet d'agglomération de 2^{ème} génération.*

La création de cette liaison routière a été intégrée dès l'origine dans la réflexion sur le Grand Projet Bernex. C'est au sein de ce grand projet, piloté par l'office de l'urbanisme du département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie, que les études préliminaires du boulevard des Abarois ont été menées. Lors de ces études préliminaires, les questions soulevées ainsi que l'ensemble des contraintes liées à l'intégration d'une nouvelle route ont fait l'objet d'une analyse et d'une pesée d'intérêts afin d'en déterminer le tracé. Notre Conseil peut donc confirmer que le projet du boulevard des Abarois ne sera ni remis en cause, ni retardé par l'exploitation de la gravière [Mme Antille précise que c'était l'objet de la question]. Il ajoute que ce dossier est maintenant en phase d'avant-projet sous la conduite de la direction générale du génie civil du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture. Cette phase se poursuivra par la réalisation des études de projet définitif, le dépôt de l'autorisation de construire en 2019, l'exécution des travaux à partir de 2020, puis la mise en service qui est prévue fin 2021.

Mme Antille précise que cette lettre est au nom du Conseil d'État et qu'elle est signée de la Chancelière et du Président du Conseil d'État.

La Présidente informe l'assemblée qu'il n'y a pas de débat sur cette question.

La Présidente informe l'assemblée qu'une équipe de Conseillères municipales participera à la Marche de l'Escalade du 1^{er} décembre. **La Présidente** n'a pas répondu au mail mais elle sera de la partie. **La Présidente** croit savoir qu'il y aura également des coureurs et coureuses pour la Course du Duc, et elle souhaite à tout.e.s bonne chance pour ces engagements sportifs bien genevois.

La Présidente indique que, comme la ligne du voyage du Conseil municipal a été laissée au budget, les participants se rendront à Prague du 20 au 22 avril 2018. Des compléments d'information parviendront aux Conseillers municipaux dès que le projet sera affiné.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h45.

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 12 décembre 2017
à 20h00**

La Secrétaire :

Christine Nouvelle Damond

La Présidente :

Ariane Chassot

Bernex, le 12 décembre 2017